

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1995

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

La pagination est comme suit : p. 119-165

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

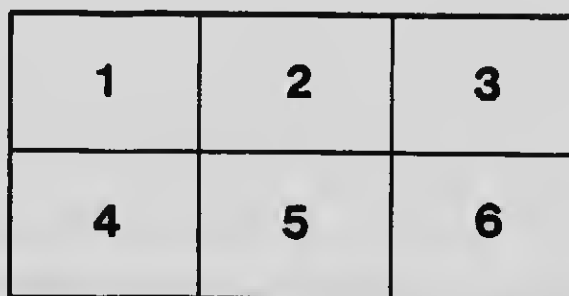
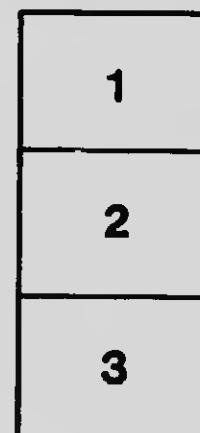
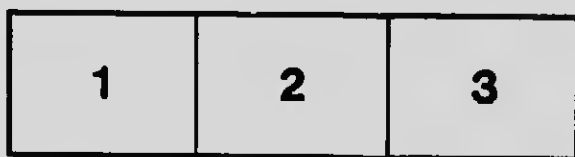
Morisset Library
University of Ottawa

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque Morisset
Université d'Ottawa

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

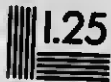
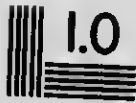
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(A) - ISO TEST CHART No. 2)



4.5

5.0

5.6

6.3

7.1

8.0

9.0

10

11.2

12.5

14

16

18

20

22.5

25

28

32

36

40

45

50

56

63

2.8

3.2

3.6

4.0

2.5

2.2

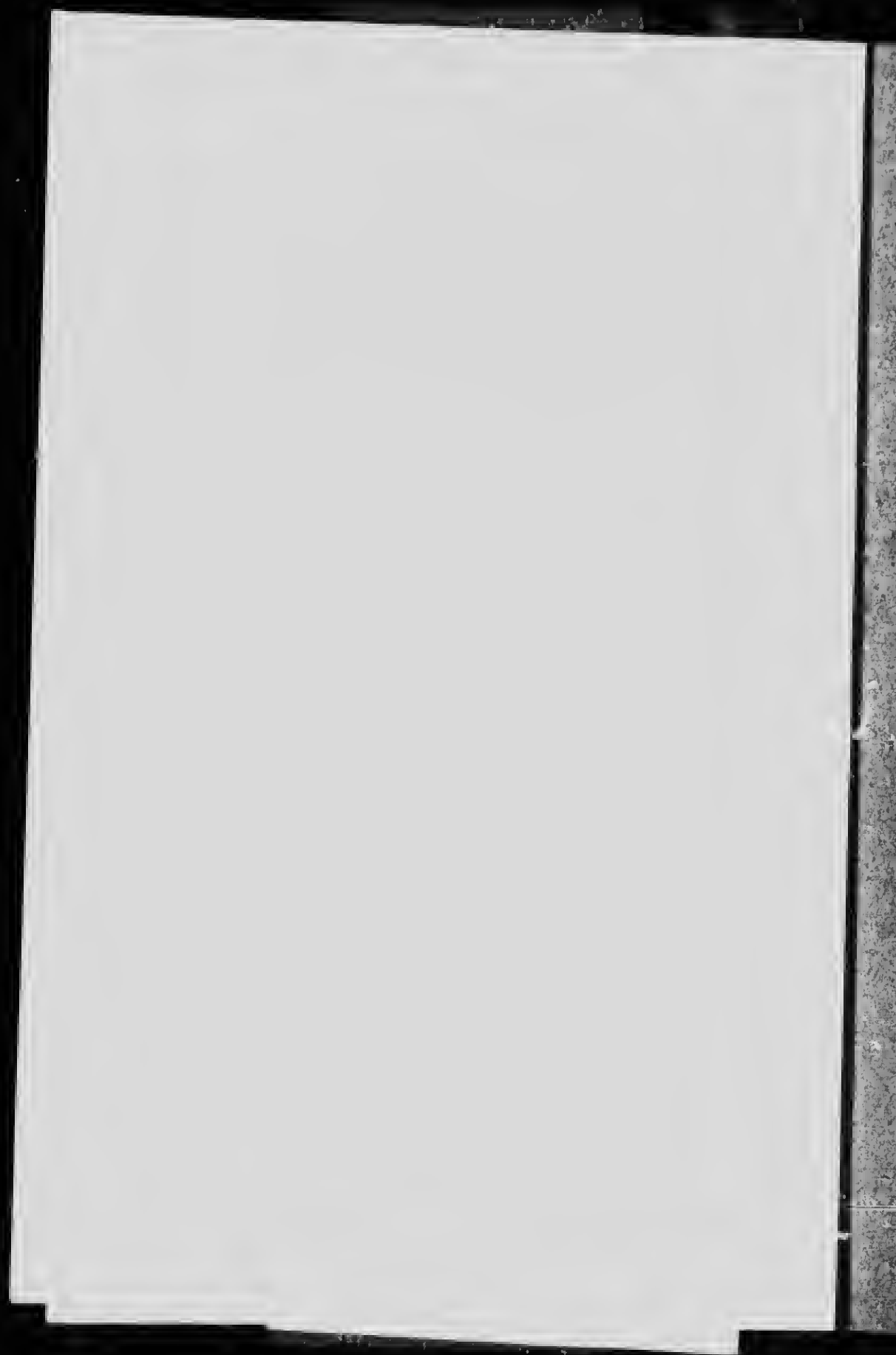
2.0

1.8



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 2d8 - 5969 - Fax



DES MEMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

TROISIÈME SÉRIE 1911

VOLUME V

SECTION I.

9575

LA BAIE D'HUDSON—NOTES
PRÉLIMINAIRES

PAR

L'HONORABLE JUGE L. A. PRUD'HOMME

IMPRIMÉ POUR LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

OTTAWA

1912

J'ai
cesseurs,
ont marqu
que ces va

La co
un momen
dant envin
par les ch
partie de
toutefois i
sont passés
D'ailleurs
cette régio
saisissant e

On ne
ait été le t
et de coup
caractère d
perdu en m

Les eff
un passage
eurent un g
qui influèr
de ce proje
célèbre com

Il est v
mobile de s
de la baie,
l'antique au
la traite, d'
moyen, un p
d'un siècle,
littoral de la
peine s'élo
de canots d'

La Baie d'Hudson—Notes Préliminaires.

Par L'Honorable Juge L. A. PRUD'HOMME.

(Lu le 16 mai 1911.)

J'ai déjà eu occasion, dans une étude sur La Vérendrye et ses successeurs, de retracer un tableau succinct des principaux événements qui ont marqué la découverte et la prise de possession du Nord-Ouest, alors que ces vastes domaines appartenaient à la couronne de France.

La conquête et les luttes sanglantes qui la précédèrent, produisirent un moment d'arrêt dans les courses vers ces contrées nouvelles et pendant environ dix ans, les solitudes de nos prairies ne furent plus troublées par les chants joyeux des voyageurs et des Coureurs de Bois. Cette partie de l'histoire du Nord-Ouest, sous la domination française, serait toutefois incomplète, si j'omettais de retracer les faits saillants qui se sont passés à la Baie d'Hudson et dans les vastes solitudes qui l'entourent. D'ailleurs les luttes entre la France et l'Angleterre, pour l'empire de cette région désolée et inhospitalière, offrent un intérêt particulier et saisissant et méritent assurément une é: de attentive.

On ne saurait trouver peut-être nulle part ailleurs, un endroit qui ait été le théâtre de tant de courage persévérant, de fougue impétueuse et de coups d'audace mettant en pleine lumière la forte trempe de caractère de ces deux grandes nations, comme ce coin de notre continent perdu en milieu de montagnes de glace, sur la route du pôle nord.

Les efforts tentés par des marins hardis et distingués pour découvrir un passage d'un océan à l'autre, en côtoyant les rives nord du continent, eurent un grand retentissement en Amérique et amenèrent des résultats qui influèrent sur les destinées du Nord-Ouest. En effet, la poursuite de ce projet chimérique fut le motif déterminant de la création de la célèbre compagnie de la Baie d'Hudson.

Il est vrai que l'histoire vécue de cette compagnie indique que le mobile de ses actions était plutôt la recherche des fourrures précieuses de la baie, que la découverte d'une voie maritime, conduisant de l'Atlantique au Pacifique; mais il n'en est pas moins vrai également, que la traite, d'après les termes même de sa chartre, ne devait être qu'un moyen, un pied à terre, pour parvenir au but principal. Pendant plus d'un siècle, cette compagnie demeura comme une étrangère, sur le littoral de la mer, cantonnée dans ses forts, d'où ses employés osaient à peine s'éloigner à quelques milles. Tous les ans, une flotille de canots d'écorce, montés par des Sauvages de diverses tribus, venait

de l'intérieur, donner un peu de vie à ses postes et y apporter les richesses du Nord. Les Français, toutefois, leur faisaient une concurrence désastreuse. Ils venaient jusqu'aux portes de ses comptoirs lui enlever les pelleteries les plus soyeuses.

Les gouverneurs de la compagnie vivaient dans une crainte constante de ces terribles canotiers et gardaient à leur solde des patrouilles indiennes, chargées d'aller s'assurer, tous les jours, s'il ne se trouvait pas des aventuriers de ce genre, dans un rayon de plusieurs milles autour du fort. La compagnie comprit de bonne heure la faiblesse de ses forts contre un coup de main tenté de l'intérieur et les pertes immenses que lui faisaient subir les Français, en interceptant les fourrures destinées à ses postes. Aussi fit-elle des efforts sérieux et constants pour pénétrer dans l'intérieur. Ce ne fut ni par goût ni par intérêt qu'elle demeura plus de cent ans isolée sur les bords de la mer polaire, presque toujours enveloppée d'un manteau de glace. L'intérieur l'attirait, mais elle ne put trouver de chefs assez entreprenants et aguerris pour mettre ses desseins à exécution.

La concurrence des traiteurs français et le défaut d'expérience de ses employés, furent la pierre d'achoppement contre laquelle vinrent se briser les ordonnances des directeurs et les exhortations les plus pressantes des gouverneurs. Voilà en quelques mots l'explication de ce fait si extraordinaire. Elle s'impose nécessairement à tout homme consciencieux qui se donne la peine de lire les décisions de la cour de Londres, consignées dans le rapport du comité Impérial de 1749. A tous les ans, la Compagnie insistait auprès de ses officiers, sur la nécessité d'établir des postes dans le pays et offrait des récompenses à ceux de ses employés qui tenteraient l'entreprise; mais ses efforts demeurèrent vains et elle se résigna, malgré elle, dans son immobilité.

A Dieu ne plaise que je veuille en aucune façon, mettre en doute le courage admirable et la vaillance parfois héroïque des fils d'Albion. Je suis trop fier de vivre à l'ombre du drapeau britannique pour n'être pas heureux de reconnaître la valeur et la bonne trempe des Anglo-Saxons qui savent si bien, sur toutes les plages de la terre, faire respecter leurs institutions et leurs droits. Je trouve seulement que les employés de la compagnie de la Baie d'Hudson, qui n'avaient pas la prétention d'être fornés au métier des armes, étaient en général d'une nature peu aventureuse et montrèrent longtemps peu de penchant pour les expéditions lointaines dans l'intérieur du pays. Voilà tout.

Sur ces rivages couverts de banquises de glace, pendant la plus grande partie de l'année, et que bordent des rochers dénudés; au milieu de ces déserts où souvent le thermomètre descend à 75° de froid, deux peuples fiers et vaillants se livrèrent des combats homériques. Il

semblait qu'on mit d'autant plus d'acharnement à se disputer cette stérile région, qu'elle offrait moins d'attrait et de charme au cœur humain. Dans cette baie, le voyageur peut cheminer des jours entiers, sans rencontrer un être vivant. Dispersés au milieu de cette terre de désolation, à peine trouve-t-on quelques Esquimaux abrités sous des huttes de glace, gardiens peu enviés de cette côte aride. Jamais une fleur ne vient réjouir les regards de ces tristes habitants ou les enivrer de ses parfums. Le mugissement des vagues courroucées qui viennent se briser avec fracas sur les falaises du rivage, ou le formidable choc des montagnes de glace qui se heurtent au milieu des tempêtes de vent et de neige, sont les seuls sons harmonieux qui frappent leurs oreilles. Ces pauvres Esquimaux durent vraiment être étonnés d'entendre parfois les salves d'artillerie se mêler au lugubre grondement des orages et de voir le sang couler à flot, pour la conquête d'un pays plus sauvage encore que ses habitants.

L'amour de la gloire et l'importance de cette baie comme point d'appui pour la traite de l'intérieur, furent la cause des combats qui se livrèrent dans cette contrée. La compagnie de la Baie d'Hudson faillit en être ruinée. Lorsqu'elle commença à relever de ses pertes et que le drapeau de la France eut cessé de flotter dans la baie, un nouveau rival se présenta pour engager avec elle une lutte à mort. Elle apprit un jour, qu'un blanc (Frobisher) s'était avancé jusque sur les bords de la rivière Churchill et lui avait coupé les vivres. Les Sauvages agréablement surpris de trouver à des centaines de milles plus près d'eux, un traiteur qui leur offrait les mêmes avantages que la compagnie, n'allèrent pas plus loin, et lui livrèrent toutes leurs fourrures. C'eut été l'arrêt de mort de la compagnie si elle eut continué à demeurer prisonnière sur les rivages de la baie. Il ne lui restait plus d'autre alternative que de fermer ses portes ou s'élancer dans l'intérieur, à la poursuite des fourrures qui ne venaient plus à elle. Elle choisit ce dernier parti.

Les traiteurs, isolés d'abord, s'unirent ensuite, pour résister avec plus de succès contre leur puissante rivale. C'est ainsi que se fonda en 1784 la compagnie du Nord-Ouest. Les rivalités de ces deux compagnies durèrent 37 ans et se terminèrent par leur union en 1821. Par cette union la compagnie de la Baie d'Hudson absorba sa rivale et demeura maîtresse de tout le Nord-Ouest canadien jusqu'en 1870.

Les Premiers Navigateurs au Nord de L'Amérique.

Les illustres marins qui furent les premiers à longer les côtes de l'Amérique s'imaginèrent tout d'abord que ces terres nouvelles touchaient par quelque endroit à la Chine ou aux Indes Orientales. De fait,

les plus anciennes cartes d'Amérique, tracées par ces hardis navigateurs, indiquent notre continent comme un prolongement d'Asie, avec laquelle il ne devait former qu'un tout. A mesure que ces illusions se dissipèrent, les découvreurs cherchèrent un passage à travers le Nouveau-Monde, qui put permettre à leur navire de faire voile vers le but tant désiré. Vespuce, Ojeda, Grijalva et bien d'autres capitaines de cette époque, partirent à la suite de Colomb et explorèrent en vain le voisinage du golfe du Mexique, espérant trouver dans ces parages une issue qui leur permettrait d'atteindre l'Océan Pacifique. Plus tard, d'autres tentèrent sans plus de succès, de contourner les côtes nord du continent.

La poursuite de ces desseins chimériques ne servit qu'à illustrer le nom des courageux marins qui les tentèrent.

Jean Scalve 1497.

Selon certains écrivains, cités par Charlevoix, la Pologne aurait eu l'honneur d'avoir été la première à visiter la Baie d'Hudson, dans la personne d'un de ses enfants nommé Jean Scalve. Ils prétendent que dès 1497, ce voyageur aurait découvert le pays, auquel d'anciens géographes ont donné le nom de "East Main," ou "Terre ferme de l'Est" par opposition à celle qui est située de l'autre côté de la Baie.

Jean et Sébastien Cabot 1497-1498.

La même année (1497) Jean Cabot découvrit l'île de Terre-Neuve. Son fils Sébastien fut chargé, l'année suivante, par Henri VII, roi d'Angleterre, d'entreprendre une expédition en Amérique, pour y découvrir des terres nouvelles. Il fit voile vers le nord et atteignit le 56° de latitude. Il ne poussa pas plus loin, son voyage.

Cortéreal 1500-1501.

Le Portugais Cortéreal, en 1500, reconnut les côtes de l'île de Terre-Neuve et quelques-unes des îles voisines et suivit le rivage du Labrador jusqu'à un point où il se courbe vers l'ouest pour former les contours méridionaux du détroit, par où l'on pénètre dans la baie d'Hudson. Il crut avoir trouvé cette fois le passage tant désiré et se hâta de retourner en Portugal annoncer cette bonne nouvelle. En 1501, il se dirigea de nouveau vers le nord, résolu cette fois à pénétrer dans le détroit dont il n'avait aperçu que l'entrée. Assailli par des banquises de glace, il périt avec tout son équipage. Quelques années plus tard, son frère n'entendant plus parler de lui, décida d'aller à sa

recherche, espérant le retrouver sur quelque île déserte du nord. Le même malheur l'attendait et tous deux subirent le même sort.

Verrazano 1524.

En 1524, un Florentin du nom de Verrazano, au service de François 1^{er} roi de France, visita les côtes d'Amérique jusqu'à un Cap Breton, mais il s'aventura moins loin que ses devanciers vers le nord.

Martin Frobisher 1576-1578.

Pendant 15 ans, le capitaine Sir Martin Frobisher sollicita inutilement l'assistance de ses amis, afin de se procurer les ressources nécessaires pour tenter une expédition au nord de l'Amérique. De guerre lasse, il s'adressa à la cour d'Angleterre, où il rencontra le comte de Warwick, qui consentit à lui faire des avances. En peu de temps, il équipa trois navires et partit pour son premier voyage, le 8 juin 1576. Il aborda sur une île près des terres de Baffin et fit quelques échanges avec les naturels. Un jour, il dépêcha 5 matelots vers des Sauvages qui venaient de se montrer sur le sommet d'un rocher. Ils furent faits prisonniers et amenés dans l'intérieur de l'île. Frobisher eut beau tirer du canon, sonner du clairon, en s'approchant du rivage, les Sauvages ne reparurent pas avec leurs captifs dont le sort est demeuré une énigme. D'après les renseignements obtenus par Frobisher, dans ses voyages subséquents, il est assez probable que ces cinq matelots ne furent molestés en aucune façon et qu'ils furent retenus comme otages de la part des naturels, qui voyaient avec méfiance l'arrivée de ces nouveaux venus dans leur triste patrie. Ils furent sans doute adoptés par eux et après le départ des vaisseaux anglais, ces exilés désespérant de jamais revoir leur pays, s'unirent probablement aux femmes de cette tribu pour y fonder des familles. Ces Sauvages, d'après la description que nous en donne Frobisher, n'étaient autres que des Esquimaux.

Frobisher de son côté usa de représailles. Il attira un Esquiman près de son navire, sous le fallacieux prétexte de lui offrir une cloche en présent. A peine eut-il mis le pied sur le pont que les Anglais s'emparèrent de lui. Quand il vit le sort qui l'attendait, il se coupa la langue avec ses dents et faillit en mourir. Il fut amené en Angleterre, où il ne tarda pas à succomber, peu de temps après, à une attaque de pulmonie.

Un des matelots de Frobisher ayant un jour trouvé une pierre très brillante qui contenait un filon jaunâtre, eut l'idée de l'emporter comme souvenir de son voyage. On l'examina en Angleterre et des spécialistes en conclurent que cette île renfermait des mines d'or d'une

grande richesse. L'appât de ces prétendus trésors enflamma les convoitises de plusieurs marchands, qui offrirent à Frobisher d'armer plusieurs vaisseaux pour lui. Il partit de nouveau d'Angleterre le 25 mai 1577 et visita la baie, dans cette partie orientale des terres de Baffin qui depuis porte le nom de Frobisher. Il crut avoir découvert le fameux passage et que l'Asie se trouvait d'un côté de la baie et l'Amérique de l'autre. Il éleva une colonne sur le rivage, en souvenir de cet événement, qui ne devait servir qu'à commémorer son erreur. Il chercha de nouveau à s'emparer de quelques Esquimaux et de fait entraîna de force deux d'entr'eux, sur lesquels il avait mis la main. Ils réussirent toutefois à s'échapper, et irrités de cette perfidie, ils l'attaquèrent et le contraignirent à regagner son navire en toute hâte, emportant à sa jambe une flèche brisée. Un matelot plus heureux que son capitaine, s'empara d'un pauvre Sauvage et l'amena prisonnier.

Dans une autre circonstance, les Anglais entourèrent un parti de 16 à 18 Esquimaux, qui se défendirent avec un courage héroïque. Ils préférèrent tous mourir les armes à la main que de se rendre. Les Anglais ne réussirent à s'emparer que de deux femmes et un enfant. Frobisher après ces exploits peu glorieux, retourna à l'endroit où l'année précédente il avait perdu ses 5 matelots. Les Sauvages promirent de les lui amener au bout de trois jours. Au temps convenu, ils arrivèrent bien armés et en grand nombre. Les Anglais n'osèrent pas s'avancer près d'eux, voyant leurs dispositions peu rassurantes. L'entrevue se termina par quelques coups de canon, auxquels les Esquimaux répondirent en décochant leurs flèches. Frobisher retourna ensuite en Angleterre, n'ayant rien accompli de ce qu'il se proposait.

En Angleterre, on crut sérieusement qu'il avait touché aux côtes d'Asie et que des mines précieuses abondaient dans ces parages. Une troisième expédition fut organisée en 1578. On équipa 15 navires, dont 12 devaient servir à ramener un chargement du métal tant recherché. Ces navires étaient montés par 40 marins, 30 mineurs et 30 soldats. On mit à bord la charpente toute préparée d'un fort, dans lequel ils devaient hiverner. La reine d'Angleterre aida de ses propres deniers à défrayer les dépenses de cette expédition et fit don à Frobisher d'une chaîne d'or. Ce voyage fut encore plus malheureux que les précédents. A peine était-il arrivé à la baie qu'un de ses navires qui portait une partie de la charpente de ce pseudo-fort, vint se briser contre un glacier et sombra. Des tempêtes continuelles assaillirent la flotte et menacèrent de la détruire. Le capitaine Best, l'un des ses officiers, découvrit une certaine quantité d'or, sur un cap qui semble garder l'entrée de la baie Frobisher et qui porte aujourd'hui le nom de Cap Best. Découragé de son peu de succès, Frobisher retourna en Angleterre. Ce fut son dernier voyage dans cette région.

John Davis, 1585-1587.

John Davis comme son prédécesseur Frobisher fit trois voyages dans la mer polaire. Sa première expédition fut organisée par William Sanderson, riche marchand de Londres. Elle se composait de deux navires nommés *Le Rayon de Soleil* et *Le Clair de Lune*; aucune de ces deux planètes cependant n'avait de grande dimension. Le premier portait 23 hommes et le second 19. Davis partit de Dartmouth le 7 juin 1585 et se rendit sur les côtes du Groënland, qu'il longea. Frappé de la tristesse et du dénûment du pays qu'il avait en vue, il donna à un endroit le nom de *Cup de la Désolation*. Il s'avança au nord jusqu'au 64° degré, dans le détroit qui devait plus tard porter son nom. A plusieurs endroits, il descendit sur la côte et réussit à gagner la confiance des Esquimaux par ses bons procédés.

Dans ses trois voyages, d'ailleurs, il traita les naturels avec justice et douceur et préféra souvent se laisser dépouiller par eux de divers objets, plutôt que de recourir à la violence. Quittant les rivages du Groënland, il traversa le détroit et toucha aux terres de Baffin. Il reconnut la baie Exeter, le cap La Miséricorde de Dieu et la baie Cumberland. Dans une de ses incursions à l'intérieur des terres de Baffin, il faillit être dévoré par un ours blanc. Un autre jour, il fut poursuivi par une bande de chiens sauvages plus féroces que les loups et ne réussit à échapper à leur morsure qu'après en avoir tué un bon nombre. Davis chercha en vain le passage du Nord-Ouest et voyant la saison trop avancée, il retourna en Angleterre. Le rapport qu'il fit de ce voyage encouragea ses armateurs. L'année suivante, on lui donna, en outre des deux navires déjà nommés, un troisième plus petit, appelé *La Sirène*. Il fit voile vers le détroit de Davis et reconnut avec plus de soin cette région désolée. Il s'avança plus à l'est cette fois et parait avoir visité quelques îles qui gardent l'entrée du Détroit d'Hudson, sans toutefois pénétrer plus loin que les approches du Détroit. De là, il fit voile vers le Labrador. Cinq de ses matelots qu'il fit descendre sur le rivage, furent attaqués par les Esquimaux au moment où ils mettaient pied à terre. Deux d'entre'eux tombèrent percés de flèches et les trois autres blessés se hâtèrent de retourner à leur navire. Après ce pénible accident, il repassa en Angleterre. Malgré l'insuccès de ces deux expéditions, Sanderson n'abandonna pas son protégé. L'année suivante, grâce aux avances de son bienfaiteur, Davis put reprendre la mer et tenter encore une fois de se frayer une route jusqu'aux Indes. Le 14 juin 1587, il saluait de nouveau les rochers et les glaces du Groënland et gagnait le nord, bien décidé de poursuivre sa route aussi loin qu'il lui serait possible. Il atteignit le 72° de latitude. Aucun navigateur avant lui ne s'était aventuré dans une latitude aussi élevée. Les glaces lui bar-

rèrent le chemin et le forcèrent à retourner sur ses pas. Il passa en face du détroit de Frobisher et de l'entrée du détroit d'Hudson, mais sans s'arrêter à aucun de ces endroits. A son retour en Angleterre, il fit préparer à grands frais une carte indiquant les découvertes qu'il avait faites. Cette carte précieuse est conservée avec soin dans la Tour de Londres.

Laurent Ferrer Maldonado, 1589-1590.

Maldonado était un officier espagnol de grande distinction, remarquable surtout par ses connaissances maritimes, la haute culture de son esprit et la fermeté de son caractère. Toutes ces qualités n'ont pu le soustraire à l'accusation d'imposture et de faux. Quelques historiens modernes n'ont pas hésité à traiter le rapport qu'il fit de son voyage au nord de l'Amérique, de pure création de son imagination. Ces récriminations posthumes ne me paraissent pas appuyées sur des raisons bien concluantes.

Je crois qu'il convient de distinguer ici entre les faits rapportés et les inférences que Maldonado en tire. Il n'y a aucun doute qu'il se trompe sérieusement quand il affirme être parvenu jusqu'aux côtes d'Asie, mais cette erreur qui lui fut commune avec tant d'autres voyageurs ne saurait incriminer tout ce qu'il dit de son voyage. Il me semble facile de faire dans ce récit le partage entre les faits réels et les hypothèses qu'il appuie sur ces faits. D'après son rapport, il se serait avancé dans le détroit de Davis jusqu'au nord de la baie de Baffin et aurait atteint le 75° de latitude. Retournant sur ses pas, il aurait fait voile vers le sud-ouest, serait parvenu au 60° et aurait découvert un détroit dans lequel il aurait dirigé son navire. Le détroit d'Hudson se trouve en effet au 60° degré. Il appelle ce détroit Aniau. Poussant toujours vers l'ouest, il aurait atteint la baie d'Hudson qu'il nomma Mer du Sud. Il visita le littoral est et ouest de la baie et s'imagina avoir trouvé les côtes d'Asie sur la rive ouest de la baie. Il aurait pénétré dans la baie, jusqu'au 55° degré, c'est-à-dire qu'il aurait visité cette mer intérieure jusqu'aux confins de la baie James. Frobisher lorsqu'il découvrit la baie qui porte son nom et qui ne saurait être comparée en largeur avec celle de la baie d'Hudson, tomba dans la même illusion que Maldonado et pourtant le récit de Frobisher n'est pas traité comme celui d'un visionnaire. Il me semble qu'il convient, jusqu'à preuve plus satisfaisante, d'accorder à cet illustre navigateur le rang qui lui appartient parmi les marins distingués qui ont visité le nord de l'Amérique. Il s'en suivrait de là, que suivant toute probabilité, Maldonado aurait été le premier à reconnaître la baie d'Hudson, en admettant que les prétentions de Jean Scalve ne reposent pas sur des

données assez sérieuses pour être acceptées. Le voyage de Maldonado eut lieu en 1589 ou 1590.

George Weymouth—(Entre 1590 et 1600).

A la fin du 15^e siècle, le capitaine George Weymouth se rendit dans le détroit de Davis où il rencontra des glaces qui effrayèrent tellement ses matelots qu'ils se mutinèrent et le forcèrent à revenir sur les côtes du Labrador. A l'automne, il retourna en Angleterre, n'ayant rien accompli.

John Knight—1605.

En 1605, John Knight partit de Gravensend pour tenter une nouvelle expédition. A peine avait-il dépassé les côtes sud du Groënland, que son navire fut emporté par les glaces et se mit à faire eau. Il équipa une chaloupe et se dirigea avec quelques uns de ses hommes vers une île, en quête d'une rade pour y mouiller et réparer son navire. Il descendit dans cette île avec trois matelots et laissa le reste de son parti dans la chaloupe. Ils ne réparèrent plus et furent probablement tous massacrés par les Esquimaux. Ses compagnons se mirent à sa recherche, mais attaqués par une bande de 50 Esquimaux, ils furent contraints de chercher un refuge à bord de leur navire. Dans cette pénible extrémité ils réussirent, après bien des fatigues, à fermer la voie d'eau et à atteindre l'île de Terre-Neuve. Ce fut la fin de cette expédition.

Henri Hudson—1610-1611.

Cet intrépide marin était d'une audace peu commune. S'il n'a pas été le premier à visiter la baie d'Hudson, sa mort tragique lui a bien mérité l'honneur de lui donner son nom ainsi qu'au détroit qui y conduit.

Il fit trois voyages avant de se rendre à la baie. Dans le premier, il ne se proposait rien moins que d'atteindre le pôle nord et de parvenir ensuite aux Indes. Il longea le Spitzberg et s'avança jusqu'au delà du 80° degré de latitude. Dans le second voyage, il se rendit à la Nouvelle Zemble. Il passa ensuite au service de la Hollande, qui l'envoya sur les côtes de New-York, où il découvrit la rivière Hudson. Enfin le quatrième voyage, qui devait être son dernier, fut consacré à la découverte d'un passage au nord du continent Américain. Il partit d'Angleterre en 1610, à bord d'un petit navire de 55 tonneaux appelé *La Découverte*. Il se rendit tout d'abord, comme ses prédécesseurs, sur les côtes du

Groënland. Arrivé au Cap Désolation il se tourna vers l'ouest et au mois de juillet il aperçut terre, mais la perdit presque aussitôt de vue. Il se trouvait alors près de l'entrée du détroit d'Hudson, du côté nord. Il traversa sur la rive opposée et reconnut l'entrée sud du détroit, vers le 59^e degré. Il entra alors dans le détroit et prit une direction ouest. En passant, il donna aux endroits marquants qu'il aperçut les noms de Ile de Dieu, Ile Miséricorde, La Grande-Bretagne, Le Cap du roi Jacques, etc.

Les glaces le surprirent avant d'avoir atteint la baie. Il s'efforça en vain, pendant plusieurs jours, de se frayer un chemin à travers les banquises qui menaçaient à chaque instant de briser son frêle navire. Dans cette pénible extrémité, craignant pour le salut de son équipage, il commit la faute d'appeler dans son conseil les membres de son expédition, au lieu de prendre lui-même sur l'heure une décision énergique. Cette abdication d'autorité devait lui être funeste. L'équipage discuta vivement la situation et les avis furent partagés. On se rangea en deux camps, les uns opinant pour retourner en Angleterre et les autres insistant pour aller de l'avant. Ils décidèrent enfin de continuer l'expédition pendant quelque temps, si la chose devenait encore possible. Bientôt en effet un vent favorable dispersa les glaces et le navire put vaguer en toute liberté. Parvenu à l'entrée de la baie d'Hudson, le chef de l'expédition donna les noms de Digges et de Worsenholme à deux caps, en l'honneur des deux principaux actionnaires de la compagnie qui avait préparé ce voyage. Hudson entra dans la baie et releva les rives est et ouest, qu'il visita minutieusement. Le 1^{er} novembre 1610, il découvrit une rade suffisamment protégée pour y mettre son navire à l'abri. Elle se trouvait à l'entrée de la rivière Albany. Le 10 novembre, les rivages étaient couverts de glace et Hudson prit ses quartiers d'hivernement. Le seul témoignage que nous avons sur ce qui se passa ensuite est celui de Pricket, qui doit être reçu avec beaucoup de réserve. Il paraît qu'un jeune homme du nom de Henri Green avait été confié par sa mère à Hudson, avant son départ d'Angleterre. Ce jeune Green était doué de grands talents, mais avait un caractère peu enviable, comme on va le voir. Il sut capter la confiance d'Hudson, pour mieux le trahir ensuite. Un jour, Green se prit de querelle avec Ivet le contremaître. A tort ou à raison, Hudson destitua celui-ci et le remplaça par Robert Billet.

Cet acte de fermeté tardive lui suscita des ennemis. Un esprit de révolte se répandit parmi l'équipage. Ajoutons à cela qu'Hudson, avait, dit-on, des manières rudes et était sujet à des accès de violences et on comprendra qu'il n'en fallait pas davantage pour semer la division dans les rangs. La grande anxiété qui assaillit les hivernants fut le moyen de se procurer des provisions. Hudson n'était pas préparé à un

si long voyage et on se demandait avec inquiétude s'il serait possible d'économiser les vivres qu'on avait jusqu'à l'heure du retour. Pendant trois mois, les matelots se nourrirent de poisson et de gibier. Ils tuèrent cent douzaines de perdrix blanches. Au printemps, ces ressources commencèrent à manquer. Hudson décida de faire une distribution de pain à tous les huit jours. Mal lui en prit, car quelques uns de ses hommes dévoraient le tout dans deux jours et murmuraient pendant le reste de la semaine contre le régime qu'on leur faisait subir. Les privations qu'ils durent endurer continuèrent à aigrir les esprits et à fermenter les germes de division déjà semés. Pour comble d'infortune, Green le favori d'Hudson, se mit à la tête des révoltés. Pricket raconte que Green voulant un jour acheter un paletot gris d'un matelot, demanda à Hudson de lui prêter l'argent nécessaire. Hudson le repoussa et accompagna son refus de paroles injurieuses. *Unde irae*. Le 21 juin 1611, Green, pour se venger sans doute, s'empara d'Hudson dans sa cabine et lui fit lier les mains derrière le dos. Pricket dit qu'il supplia les insurgés de ne pas mettre leur dessein à exécution, mais ne put rien obtenir. John King, le charpentier du navire, refusa d'abandonner son maître. On fit descendre dans une chaloupe du navire, Hudson, son fils encore en bas âge, Knight et les malades, formant en tout neuf personnes et on leur donna un fusil, quelques sabres et des provisions pour un jour. Le navire était alors à la veille de faire voile, la mer étant libre de glace.

On brisa les amarres de la chaloupe et Hudson avec ses 8 compagnons furent abandonnés à leur triste sort. Green prit le commandement du navire et se hâta de s'éloigner de la chaloupe. Il dirigea le navire vers le cap Worsenholme où ils trouvèrent une quantité prodigieuse d'oies sauvages, qui faisaient leur ponte à cet endroit. Ils entrèrent en pourparler avec les Esquimaux et se dispersèrent sur le rivage, en quête de gibier. Les Sauvages qui les épiaient fondirent sur eux, au moment où ils étaient trop éloignés les uns des autres pour se porter secours. Green fut tué avec trois autres compagnons de sa révolte. Les autres réussirent à prendre 300 oies, qu'ils salèrent pour le voyage. Chaque matelot reçut la moitié d'un oie par jour, pour toute nourriture. À défaut de graisse, le cuisinier faisait cuire ce gibier dans le suif de chandelle. Ivet incapable de supporter ce régime, mourut peu de temps après. Avec lui expirait le dernier des révoltés. Le châtement ne s'était pas fait longtemps attendre, comme on le voit. Les survivants arrivèrent enfin sur les côtes d'Irlande, au mois de septembre suivant, au moment où ils se mourraient de faim et désespéraient de revoir leur patrie. Telle fut la triste fin de cette remarquable expédition. Hudson en légua son nom à la baie, qui devait jouer un si grand rôle dans l'histoire, lui donna également sa vie. Le chemin de la gloire est souvent aussi celui de la mort.

Le Chevalier Sir Thomas Button—La rivière Nelson—1612.

Les découvertes importantes faites par Hudson et l'espoir qu'on entretenait encore qu'il avait pu survivre au lâche abandon de son équipage, déterminèrent une nouvelle expédition qui fut confiée au capitaine Thomas Button. Il partit en mai 1612, accompagné de Bylot et Pricket qui s'étaient rendus à la baie, deux ans auparavant. On espérait qu'ils pourraient diriger plus facilement Button au lieu où Hudson avait été précédemment abandonné. Grâce à leurs renseignements, Button atteignit la baie et retrouva la rade où Hudson et son équipage avaient hiverné. Cette rade est à l'entrée de la rivière Albany. Il paraîtrait que dans une île, en face de cette rade, il aperçut les tristes restes d'Hudson et de ses compagnons gisant sur le sol et qu'il leur donna une sépulture convenable. Puis, il se dirigea vers le nord, jusqu'au 65° degré de latitude. Il fit plusieurs descentes sur l'île Southampton et passa l'hiver dans la baie. Il tint son équipage occupé tout l'hiver à faire la chasse. Ses hommes tuèrent plus de 21,000 oies sauvages, en sorte qu'ils ne manquèrent pas de provisions.

Button hiverna sur la rivière Nelson. Il la nomma ainsi parce que son pilote, qui portait ce nom, y mourut et y fut entermé. Lorsque Button atteignit la baie d'Hudson, la saison était déjà avancée et les Sauvages s'étaient retirés à l'intérieur du pays. Au printemps suivant, avant de retourner en Angleterre, il voulut laisser aux aborigènes des signes de ses excellentes intentions envers eux.

Il érigea d'abord une croix et ensuite il planta en terre un long poteau, au haut duquel il arbora les armes d'Angleterre, comme preuve de la prise de possession du pays au nom de son souverain. Il suspendit également à ce poteau un grand carton, sur lequel il représenta un navire. Enfin il attacha aux branches d'un arbre une grande chaudière remplie de diverses marchandises destinées aux Sauvages qui descendraient la rivière Nelson au printemps suivant. Il espérait de cette façon les attirer à venir faire la traite à cet endroit. Button toutefois ne devait jamais retourner à la baie d'Hudson.

Gibbons—1613.

Gibbons, parent de Button, et qui l'avait suivi dans ce voyage, tenta une expédition en 1613. Il se proposait de visiter la baie d'Hudson. D'énormes banquises de glace le forcèrent à relâcher sur les côtes du Labrador et l'y retinrent prisonnier pendant toute la belle saison. Cet endroit porte aujourd'hui le nom de Nain. Il repassa en Angleterre au printemps suivant, couvert de ridicule.

Robert Bylot—1615. William Baffin—1616.

Ces deux navigateurs dirigèrent deux expéditions dans la mer polaire. Bylot était le capitaine commandant, mais il avait la bonne fortune d'avoir pour pilote un officier d'une grande distinction dans la personne de William Baffin. La réputation de ce dernier devait même éclipser plus tard celle du chef de l'expédition. Dans un premier voyage en 1615, ils firent des reconnaissances dans le détroit d'Hudson et se donnèrent beaucoup de mal pour chercher une voie qui put les conduire au continent Asiatique. Ils ne paraissent pas avoir dépassé l'entrée de la baie d'Hudson. Le rapport qu'ils firent en Angleterre ouvrit enfin les yeux des armateurs et les détermina pour le moment à chercher cette voie si désirée ailleurs que par la baie d'Hudson. Ils s'imaginèrent que la grande mer reconnue sous le nom de détroit de Davis offrirait plus de chance de succès. Bylot et Baffin reçurent instruction de se rendre jusqu'au 80° degré de latitude sur cette route et ensuite de se diriger vers l'ouest, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint quelque port du Japon. Ils partirent de Gravesend le 26 mars 1616. Baffin nous a laissé une narration de ce voyage. Ils se rendirent jusqu'au delà du 78° degré de latitude, préluant ainsi aux grandes expéditions polaires.

Bylot légua son nom à une île et Baffin au fond de cette baie ainsi qu'à une partie des terres occidentales qui longent la baie. Baffin à son retour écrivit qu'il était inutile de faire de nouveaux efforts pour chercher l'Asie par cette mer; qu'il serait beaucoup plus profitable de nolisier des navires pour faire la pêche à la baleine qui abondait dans cette région.

Luc Fox—1631. Thomas James—1631-1632.

Il y avait 19 ans qu'aucun navire n'avait pénétré dans l'intérieur de la baie d'Hudson, lorsque Fox s'y rendit en 1631. Au commencement d'août, il se trouvait sur les côtes est de la baie. Il visita la rivière Nelson et de là tourna vers le nord, jusqu'à ce qu'il eut atteint cette mer, qui porte depuis son nom.

La même année, Thomas James partait également d'Angleterre pour la mer du nord. Ses armateurs étaient des optimistes qui ne doutaient de rien, car ils se croyaient si assurés que leur homme arriverait sans encombre jusqu'aux rivages du Japon qu'à cette fin ils s'étaient procurés pour James une lettre d'introduction de la part du roi d'Angleterre à l'empereur du Japon. James était un mathématicien distingué mais sans aucune connaissance pratique de la marine. Il n'avait jamais auparavant entrepris aucun voyage au long cours. Fox et James se

rencontrèrent dans cette région. Fox demanda à James où il allait. Ce dernier lui répondit crânement qu'il allait porter une lettre à l'empereur du Japon. Fox ne peut s'empêcher d'éclater de rire et lui souhaita bonne chance.

De peine et de misère et plutôt par bonne fortune que par l'habileté du chef de l'expédition, James parvint à la partie sud de la baie d'Hudson, à laquelle depuis on a donné son nom. L'équipage hiverna sur l'île Charleson. Ils passèrent un bien triste hiver et échappèrent à grande peine à la mort.

Le 1er juillet, James remettait à la voile et arrivait à Bristol le 23 octobre 1632.

Les Danois à la Baie d'Hudson—1634.

Des historiens prétendent que vers 1634, un navire danois visita la baie d'Hudson et pénétra dans une rivière appelée par les indigènes Manotewapi (rivière des Etrangers). Cette rivière se trouve à environ 60 lieues au nord de la rivière Nelson et fut nommée par ces explorateurs rivière Danoise. Les Danois hivernèrent dans ces parages. Le scorbut les décima. Le capitaine et deux matelots furent les seuls qui échappèrent aux atteintes de cette maladie. Au printemps suivant, ils retournèrent dans leurs patrie, à bord d'une chaloupe de mer, après avoir échappé à bien des dangers. Leur navire abandonné à l'embouchure de la rivière Danoise, fut emporté par les glaces et jeté sur une batture où il fut détruit. Lorsque d'autres voyageurs visitèrent ce lieu désolé, ils n'y trouvèrent qu'un vieux canon en fonte, qui était encore là en 1715. Les Danois avaient hiverné dans une maison de bois, qu'ils avaient construit pour l'occasion. C'est dans ce triste abri que les cadavres des hommes de l'équipage morts du scorbut furent laissés sans sépulture, par les trois survivants. Durant l'été, quelques Sauvages abordèrent à cet endroit et furent très surpris d'y trouver une habitation. En entrant dans cette chambre mortuaire, ils furent saisis de frayeur et soupçonnant que quelque piège leur était tendu, ils s'enfuirent à toute jambe. Peu à peu, ils revinrent de leur premier effroi et après s'être assurés qu'ils n'avaient rien à appréhender de la part de ces cadavres qui tombaient en putréfaction, ils se mirent en frais de faire main basse sur tous les objets que les Danois avaient abandonnés. Parmi ces articles, ils rencontrèrent un sac de poudre que ces pauvres malheureux avaient apporté de leur navire, dans le but de faire la chasse. La mort les avait surpris avant qu'ils n'eussent occasion de la dépenser. Ces Sauvages ignoraient absolument l'usage de la poudre et ils ne crurent rien mieux faire que d'y mettre le feu. Tous ceux qui se trouvaient à l'intérieur du logis sautèrent avec l'édifice. Il n'y eut que les Sau-

vages qui étaient au dehors, à ce moment, qui échappèrent à la mort. Les survivants ne comprirent rien à ce phénomène. Dans leurs idées superstitieuses, ils crurent que les Manitous des morts les avaient ainsi châtiés, parcequ'ils étaient venus troubler leur repos et enlever les objets qui leur appartenaient. Ils racontèrent plus tard cet événement à d'autres voyageurs de la baie et voyant l'usage que les blancs faisaient de la poudre, ils comprirent enfin la cause de cette explosion et de la mort de leurs compagnons.

Jean Bourdon—1657.

Après la triste aventure des Danois il s'écoula environ 26 ans sans que la baie d'Hudson fut visitée par aucun Européen. Ce fut un Français de grande distinction qui le premier renoua l'anneau interrompu des expéditions vers le nord. Jean Bourdon, sieur de Saint-François, naquit à Rouen et arriva à Québec le 4 août 1634. Il arpenta quelques terres près de Trois-Rivières dressa un plan du bas du St. Laurent et une carte de Québec. En 1645, il fut appelé à remplacer le gouverneur de Trois-Rivières, pendant son absence. Au cours des deux années suivantes, il guerroya contre les Iroquois, à la tête d'une patrouille chargée de protéger les rives du fleuve contre les incursions des Iroquois. Il alla en France en 1650. Il paraît que cet homme était de tous les métiers. On le voit tour à tour arpenteur, peintre, canonnier, procureur général et ingénieur en chef de la Nouvelle-France. Ce qui nous intéresse surtout en ce moment est son voyage au nord.

Il partit de Québec avant le 2 mai 1657, dans le but de visiter la baie d'Hudson. Il n'avait qu'un navire à sa disposition. Il vogua jusqu'au 55° degré. On croit généralement qu'il aborda à un endroit appelé Kaipokok, non loin de l'embouchure de la rivière Ashwanipi. Il y rencontra un grand banc de glace, qui le força à rebrousser chemin. Il perdit deux Hurons qu'il avait pris comme guides. Les Esquimaux les massacrèrent et blessèrent également un Français de trois coups de flèche et d'un coup de couteau. Bourdon ne visita donc que les côtes du Labrador. Il était accompagné dans ce voyage du Révérend Jean LeSueur, sieur de Saint-Sauveur. Le 11 août 1657, il était de retour à Québec où il mourut en 1688.

Rivière Bourbon—Ste.-Thérèse, aux Brochets et Hayes.

Afin d'éviter de la confusion dans ce récit et de mettre au lecteur de se fixer sur les endroits indiqués, je crois utile de donner de suite une note explicative sur les noms qu'ont portés successivement certaines rivières—comme nous l'avons déjà vu Button en 1612 donna à la rivière

où il hiverna le nom de Nelson, qu'elle porte encore aujourd'hui. Lorsque les Français visitèrent plus tard cette rivière, ils lui substituèrent celui de Bourbon. Les employés de la compagnie du Nord-Ouest la baptisèrent à leur tour du nom de Rivière aux Brochets, mais c'est le premier nom qui n survécu. La branche Est de cette rivière fut connue par les Français sous le nom de rivière Sainte-Thérèse, tandis que les Anglais la désignaient sous celui de Hayes. Ce nom de Sainte-Thérèse lui fut donné parce que les Français s'emparèrent du fort Bourbon le jour de la fête de cette sainte le 15 octobre 1694. Le nom de Hayes a prévalu.

Voyages à travers le continent jusqu'à la Baie d'Hudson—Courage et endurance des traiteurs français.

Jusqu'ici les voyageurs qui ont visité la Baie d'Hudson n'ont point songé à suivre d'autre voie que celle de la mer. Les marins anglais surtout, s'étaient distingués dans ces expéditions difficiles et périlleuses. D'un autre côté, les Français furent les seuls à se frayer un chemin par terre jusqu'à ces régions lointaines. L'entreprise avait de quoi effrayer les courages les mieux trempés et on demeure vraiment étonné de la hardiesse de ces incomparables canotiers français qui franchissaient des déserts immenses au milieu de rivières impétueuses, parsemées de chutes et de rapides terrifiants, côtoyaient de grands lacs sur de frêles canots d'écorce que la moindre brise pouvait broyer contre les rochers ou engloutir sous les vagues écumantes, traversaient des savanes couvertes de mousses tremblantes qui menaçaient à chaque instant de s'enfoncer sous leurs pieds, vivaient des hasards de la chasse et de la pêche, et plantaient leur tente à côté des loges des aborigènes tout surpris de voir ces étrangers parcourir leur sauvage contrée.

Alertes, prêts à parer à tout événement fâcheux, supportant avec patience et gaieté les mille avanies de ces lointaines expéditions, infatigables rameurs, s'accommodant à toutes les choses imprévues, se moquant pour ainsi dire des souffrances qu'apportent la faim, la chaleur, le froid et les piqûres de milliers d'insectes qui les harcelaient sans cesse, tel était le caractère de ces hommes extraordinaires qui dirigèrent leurs pas, à travers le continent, jusqu'au rivage de la baie d'Hudson.

Tentative infructueuse de La Vallière—1661.

En 1661, des Sauvages de la Baie d'Hudson se rendirent à Québec, pour demander aux Français de venir faire la traite chez eux, désirant vivre sous la domination française. Ils sollicitaient également l'envoi d'un missionnaire pour les instruire. Pour se conformer à leur désir,

une expédition fut confiée à Michel Leneuf de la Vallière. Il était accompagné des PP. Dablon et Druillètes, de Quen et Crépieul et de Denis Guyon, Després, Couture et François Pelletier. Ils prirent la route du Saguenay, pour atteindre la baie par terre. Les Iroquois les forcèrent de rebrousser chemin.

*Médard Chouart Des Groseilliers, Pierre-Esprit de Radisson—1661-1664.
La carte de Guillaume Delisle.*

Des Groseilliers et Radisson ouvrent la liste de ces illustres voyageurs qui partirent des rives du Saint-Laurent pour atteindre par terre la mer du Nord. Dans un voyage précédent, ils avaient parcouru le Wisconsin et le Minnesota et avaient recueilli des renseignements précieux sur la région qui s'étendait au nord. Ils partirent au mois d'août 1661, malgré la défense du gouverneur de Québec et après avoir côtoyé la rive sud du lac Supérieur, ils s'enfoncèrent de nouveau dans le Minnesota et hivernèrent au pays des Sioux.

Durant l'été 1662 ils s'arrêtèrent à l'embouchure de la rivière Pigeon à laquelle ils donnèrent le nom Des Groseilliers. Jusqu'alors les Sauvages l'avaient appelé Nantuouagan.

On a prétendu et la chose est bien possible, qu'ils atteignirent le lac Népigon et que de là par la rivière Albany ils parvinrent à la Baie James. Ce point historique n'est point encore résolu d'une manière satisfaisante et ne le sera peut-être jamais. On est laissé à de simples conjectures plus ou moins probables à cet endroit. Néanmoins, il paraîtrait que, d'après la tradition des Sauvages, ils auraient remonté la rivière Pigeon.

Il est difficile de refaire leur voyage jusqu'à la baie d'Hudson—jusqu'à la rivière La Seine ou Manitou. De là, ils se seraient dirigés vers le nord, qui était le but de leur voyage, en faisant des portages, jusqu'au lac Seul et Saint-Joseph. Il est permis de croire qu'ils hivernèrent à ce dernier lac. Cette hypothèse est basée sur la tradition. Les traiteurs de la compagnie du Nord-Ouest en 1796 trouvèrent à ce lac les restes d'un fort que les Sauvages leur dirent avoir été construit plus d'un siècle auparavant par des Français. Au printemps 1663 Des Groseilliers et Radisson, avant que la rivière Albany ne fut libre, se mirent en route et atteignirent la Baie James, à la fin de mai, ou au commencement de juin. Dans le récit de ce voyage, Radisson dit qu'ils trouvèrent *une vieille maison toute démolie et percée de balles* sur les rives de la baie—ces ruines ne seraient-elles pas celles de l'établissement Danois de l'année 1634? Ils passèrent l'été à visiter diverses îles et à tuer des poules et des canards. Durant l'hiver ils retournèrent au lac

Supérieur par une voie différente. Il n'y a aucun doute que ces deux découvreurs ne se rendirent pas jusqu'au lac des Bois. On prétend que le lac La Pluie auquel les Sauvages donnaient le nom de *Tékémamiouen* fut baptisé du nom qu'il porte aujourd'hui, par ces deux voyageurs. La chose est bien possible, mais de là à faire voyager ces deux traiteurs sur le lac Winnipeg et la rivière Nelson, il y a un abîme. Semblable prétention ne repose sur aucun fondement sérieux. Il est assez probable qu'ils entendirent parler du lac Winnipeg car Radisson écrit qu'il avait appris des Sauvages qu'il existait au nord du lac Supérieur, un lac plus grand que les autres, mais ils avouent eux-mêmes qu'ils ne l'ont jamais visité.

Par contre, ils eurent l'honneur d'être les premiers blancs à se rendre par terre à la baie James. Guillaume Couture qui les suivit de près, ne reçut la permission de partir pour la baie que le 10 mai 1663. Il lui était donc absolument impossible de les devancer. Nos deux découvreurs retournèrent à Montréal durant l'été 1664. Une carte de Guillaume Delisle (1700-1710) indique un poste qui répond à Port Arthur. Il porte le nom de Trois-Rivières. Un peu plus au sud se trouve une rivière appelée Rivière des Assiniboines qui doit être la rivière Kaministiquia. Il est probable que durant ce voyage Des Groseilliers et Radisson donnèrent ce nom de Trois-Rivières en souvenir du lieu de leur résidence et que les Assiniboines ayant l'habitude de se rendre jusqu'au lac Supérieur par la rivière Kaministiquia, ces deux voyageurs la baptisèrent, pour cette raison, de ce nom. Un peu plus au sud-ouest, on lit sur cette carte le nom de Des Groseilliers donné à une rivière qui est évidemment la rivière Pigeon. D'après cette même carte le lac Assénipoël communique par la rivière Bourbon avec la baie d'Hudson, mais il n'y a aucun chemin d'indiqué entre le poste des Trois-Rivières et le lac Assénipoëls. En effet en 1710 cette route était encore inconnue. Elle fait toutefois mention d'un bout de rivière avec cette note "le commencement et la fin ne sont pas connues." Ces deux voyageurs avaient entendu parler de cette rivière par les Sauvages. On a cru reconnaître sous cette vague description la Rivière Rouge. Ouvrons ici une parenthèse au sujet de Guillaume Delisle. Pierre-le-Grand, empereur de Russie, se trouvant à Paris au mois d'avril 1717, eut occasion de rencontrer ce célèbre géographe. Ce dernier, avait deux mois auparavant, présenté un mémoire, au régent de France, sur la mer de l'ouest. L'empereur prit note des renseignements que lui fournit Delisle et à son retour en Russie, il ordonna de faire reconnaître, par l'est de l'Asie, les terres qui avoisinent les côtes d'Amérique. Il n'eut pas le temps de mettre ce projet à exécution, mais dans son célèbre testament, il demanda qu'on ne perdît pas de vue, ce projet. Ses successeurs fidèles à ses instructions, envoyèrent Titus Behring, qui en 1728 découvrit le

détroit qui porte son nom et résolut le problème si controversé de l'union des deux continents.

Guillaume Couture—1663.

Cet homme distingué naquit à St. Godard de Rouen. Il vint en Canada vers 1641. Il agit comme interprète, au service des missionnaires. Capturé par les Iroquois avec P. Jogues en 1642, il fut horriblement torturé. Il retourna parmi les Iroquois en 1644 et 1645 et réussit à lier quelques rapports entre ces tribus et les Français. Il devint capitaine de milice et juge de seigneurie. En 1688, il fut chargé par le gouvernement d'une mission dans la Nouvelle-Angleterre. Le 10 mai 1663, le gouverneur d'Avaujour lui donna la permission d'accompagner un partie de Sauvages à la baie d'Hudson.

Il partit avec sieur Jacques de La Chenaye, Denis Duquet et trois autres compagnons. Ils ne parvinrent à la baie qu' quelques mois après Des Groseilliers et Radisson. Couture prit possession du pays au nom du roi de France et pour attester cet événement, il déposa en terre, au pied d'un gros arbre, près du rivage de la mer, les armes de son souverain, gravées sur une plaque de cuivre enveloppée entre deux morceaux de plomb. Il couvrit le tout d'écorces d'arbre et planta une grande croix dans le voisinage immédiat de cet arbre. La foi de nos pères, comme on le voit, était égale à leur patriotisme. On élevait la croix sur toutes les plages canadiennes, où venaient se retremper leur courage et leur amour de la patrie.

Notes sur Des Groseilliers et Radisson.

Pour ne pas revenir sur ces deux illustres voyageurs, je vais être forcé d'interrompre ici l'ordre chronologique et de donner tout d'une venue la suite de leurs expéditions à la baie d'Hudson. Je ferai précéder le tout par une courte notice biographique de ces deux hommes vraiment remarquables.

Médard Chouart des Groseilliers naquit en 1625 à St.-Cyr en Brie. Il épousa en première noce en 1647, Hélène Martin fille d'Abraham Martin qui donna son nom aux célèbres plaines d'Abraham.

Après le décès de sa première épouse, il se maria le 24 août 1653 à Marguerite Hayet dit St. Malo, sœur de mère de Pierre-Esprit Radisson. Il servit à Tours dans la famille Savonnière de la Troche, dont une fille, (Sœur St. Bernard) passa en Canada, avec la mère de l'Incarnation en 1639. On le trouve à Québec en 1641. La mère de l'Incarnation dit qu'il était homme d'esprit et sachant se faire valoir. Nicolas Jérémie dit LaMontagne, qui l'avait bien connu, le représente comme une per-

sonne haute et entreprenante. De fait, il joua un rôle considérable dans la colonie et malgré ses déflections, on ne peut lui refuser un juste tribut d'admiration pour ses grandes découvertes et son merveilleux courage au milieu des situations périlleuses où il fut placé. En 1645, il entra au service des PP. Jésuites et se rendit avec eux, au lac Huron. Au printemps 1646, il retourna à Québec. Dans l'automne 1646 il visita de nouveau le lac Huron pour revenir à Québec en 1647. Il est probable qu'il suivit également les missionnaires l'année suivante. Il passa en France en 1649. Son fils Médard naquit à Québec en 1651. Au mois de février 1654, il était sergent-major de la garnison de Trois-Rivières. Jusqu'alors des Groseilliers n'avait voyagé que comme assistant catéchiste des PP. Jésuites. Ces excursions lui avaient donné le goût des découvertes et l'avaient préparé aux lointaines expéditions qu'il allait maintenant entreprendre, avec son beau-frère Radisson.

Ce dernier naquit à Paris vers 1636. Sa mère Madeleine Hénault épousa en secondes noces Sébastien Hayet dit St. Malo.

Avant de se rendre en Canada, il visita l'Italie et la Turquie et écrivit un mémoire sur ses voyages. A printemps de 1651, il se trouvait à Trois-Rivières. Etant parti un jour pour chasser à quelques milles de ce poste, il fut surpris par les Iroquois, qui l'amènent captif dans leur pays. Adopté par une vieille Iroquoise comme son fils, sous le nom d'Orimha il réussit à s'échapper pour être repris quelques jours après. On lui fit souffrir de cruelles tortures et on se préparait à le faire brûler sur un bûcher lorsque sa mère adoptive réussit, après de vives instances, à obtenir qu'il lui fut rendu. Les membres de sa famille iroquoise, étant partis avec une bande de maraudeurs, Orimha dû les accompagner. Il raconta lui-même les actes de rapine auxquels ces pillards se livraient à tous les jours. Toujours aux aguets, sur la lisière de quelque bois, épiant le moment favorable pour faire le coup de main, ces guerriers revenaient à leur village, d'ordinaire chargés de butin.

Attristé de se voir réduit à prendre part à de telles actions il réussit une seconde fois à s'enfuir. Il fut assez heureux pour atteindre le fort Orange (Albany) au mois d'août 1653. De là, il se rendit à La Rochelle. Le 17 mai 1654, il était de retour à Trois-Rivières.

Cette même année Radisson partit au mois d'août avec une bande de 250 Outaouas qui étaient venus à Québec demander aux Français de venir traiter chez eux. Il est probable que Des Groseilliers accompagnait Radisson dans ce voyage. Ils se rendirent au lac Michigan et baptisèrent, pendant leur séjour dans cette région, environ 300 enfants sauvages. Ils y firent une traite abondante et au mois d'août 1656, ils étaient de retour à Québec, après une absence de deux ans.

L'année suivante Radisson se rendit au fort Onondagué avec les PP. Ragueneau et Dupéron. Dans leur voyage au Michigan Des Gro-

seilliers et Radisson avaient entendu parler de contrées riches en fourrure à l'ouest de ce lac et brûlaient du désir de visiter ces pays inconnus. Dans ce dessein ils partirent ensemble vers le milieu de juin 1658 et se rendirent dans le Wisconsin et le Minnesota. Ils y rencontrèrent un certain nombre de Christineaux qui arrivaient de la baie d'Hudson et insistaient pour les conduire dans cette direction-là. Ils promirent de se rendre à leur demande, dans un prochain voyage qu'ils projetaient. Ils se mirent en route de bonne heure au printemps 1660, pour retourner à Montréal. Ils étaient suivis de 500 Sauvages. Les Iroquois les atteignirent à plusieurs reprises et ils durent mettre pied à terre et se retrancher derrière des abattis d'arbres pour se défendre. Ils subirent un véritable siège et ne purent continuer leur chemin qu'après avoir tué bon nombre d'Iroquois. Ils arrivèrent au Long-Saut, 8 jours (29 mai) après l'héroïque fait d'armes de Dollard et de ses 17 compagnons. Leur arrivée à Québec au mois de juin 1660 fut saluée comme un événement remarquable. Le gouverneur en voyant un si grand nombre de Sauvages venus de si loin et surtout chargés de si riches pelleteries, fit tonner la batterie de la citadelle en leur honneur.

C'est ici que se place l'expédition à la baie James de 1661 à 1664 que j'ai déjà racontée.

Expéditions maritimes de Des Groseilliers et Radisson—1664—1668—Au service de la cie de la Baie d'Hudson—1670—1674.

Dans l'automne 1664, ces deux voyageurs se rendirent par mer, à la baie d'Hudson, mais ils ne pénétrèrent que jusqu'au 61° degré et n'y firent qu'un court séjour à cause des glaces. Voyant le peu d'encouragement qu'ils recevaient de la France dans leurs efforts pour se rendre à la baie, ils s'adressèrent à des armateurs de Boston, pour obtenir un navire. Ils y firent connaissance du colonel Cartwright, qui leur proposa de s'adresser au gouvernement anglais. Ce ne fut qu'au bout de quatre ans d'attente et de sollicitation, que grâce à l'intervention de l'ambassadeur anglais à Paris, ils purent réussir dans leur projet.

Ils partirent tous deux de Gravesend, le 3 juin 1668. Radisson montait *L'Aigle* et Des Groseilliers *L'Incomparable*. *L'Aigle* désamarré par une tempête, retourna en Angleterre, sans pouvoir pénétrer dans la baie. *L'Incomparable* plus heureux, atteignit la baie et Des Groseilliers y construisit le fort Charles, sur les bords de la rivière Rupert. Ils y firent une traite merveilleuse. Les profits que les armateurs anglais en retirèrent furent tels qu'ils déterminèrent la formation de la célèbre compagnie de la Baie d'Hudson. Des Groseilliers et Radisson peuvent donc réclamer en toute justice qu'ils ont été les instigateurs

de cette compagnie. Ils furent les promoteurs de l'expédition de 1668, qui amena l'octroi de la fameuse chartre de 1670. Radisson fit deux voyages par mer, pour cette compagnie; le premier en 1670 et le second en 1671. De son côté, Des Groseilliers hiverna dans ces parages de 1672 à 1673. Il remonta la rivière Orignal en 1673 et fit alliance avec le chef des Abbitibbis, pour le compte de la compagnie. Pour les récompenser de leurs services, la compagnie les congédia. Quelle fut la cause de ce traitement si peu généreux? Il paraît que la compagnie soupçonnait la fidélité de Des Groseilliers et s'imaginait qu'il entretenait des rapports secrets avec ses compatriotes. A cette époque, les Français faisaient à la compagnie une concurrence ruineuse. Ils avaient fondé un établissement sur la rivière Orignal, à une distance de pas plus de huit jours de marche de celui des Anglais. Ils vendaient leur marchandise à plus bas prix que les Anglais. Les Sauvages abandonnaient la compagnie pour aller traiter avec les Français. C'était donc pour empêcher les Français d'intercepter le commerce de la baie que Des Groseilliers avait été envoyé en 1673, dans l'intérieur, sur la rivière Orignal. Le 30 août 1673, un Père Jésuite, arrivait à la baie d'Hudson, porteur d'une lettre de la part du gouverneur de Québec, pour le commandant des poste qui était alors Charles Baily. Ce religieux remit également une lettre à Des Groseilliers. Il était parti de Québec avec le gendre de Des Groseilliers et trois autres Français. Les difficultés du voyage avaient découragé les compagnons de ce religieux, qui avait continué le voyage tout seul. Il n'en fallut pas davantage pour compromettre Des Groseilliers. C'est vers ce temps-là, que Radisson épousa Lady Kertk, fille de Sir John Kertk. Malgré l'influence du beau-père de Radisson qui était membre du bureau de direction de la compagnie, les deux véritables fondateurs de cette société se virent négligés et abandonnés.

Humiliés et déçus dans leurs espérance, ils abandonnèrent ces ingrats qui s'enrichissaient de leurs travaux. C'est là d'ailleurs l'histoire de ceux qui désertent le drapeau de leur patrie. On les cajole et les caresse, tant qu'on a besoin d'eux, pour les rejeter ensuite avec mépris, comme des instruments inutiles ou suspects.

Le seul renseignement que nous ayions sur le Père Jésuite dont je viens de parler, c'est qu'il était né de parents anglais. Baily crut qu'il n'était pas étranger au mécontentement qui régnait parmi les Sauvages, à l'endroit des Anglais. Il le retint dans son fort et l'amena avec lui en Angleterre.

Des Groseilliers et Radisson au service de la France—1674—1682. Versatilité de Radisson—Remarques sur Des Groseilliers.

Au mois d'octobre 1674, Des Groseilliers et Radisson avaient passé en France. Colbert leur fit un accueil sympathique et les traita généreusement. Avant de leur accorder aucun emploi, il exigea comme condition préalable que Radisson amène sa femme en France. Cette dernière cédant aux instances de son père, refusa de quitter l'Angleterre. Des Groseilliers retourna alors à Trois-Rivières, pendant que Radisson s'engageait dans la marine et prenait part à l'expédition du comte d'Estrée contre l'île de Taboga. Il s'y distingua et reçut 500 de récompense. Radisson essaya inutilement auprès de Colbert d'obtenir le commandement d'un navire, pour retourner à la baie d'Hudson. Ce grand diplomate avait compris le double jeu de cet homme. Il exigeait comme garantie de sa fidélité à la France, l'établissement de sa femme au pays. On comprend que son alliance avec les Kertk, qui en 1629, s'étaient enparés de Québec, n'offrait rien de rassurant sur son compte. En effet, cet homme inconstant, dès qu'il retournait en Angleterre subissait l'influence de sa famille et n'avait rien de plus pressé que de solliciter de l'emploi auprès de la compagnie de la Baie d'Hudson. Il ne se tourna vers la France que lorsqu'il vit qu'il n'avait plus rien à espérer de la part de l'Angleterre.

Des Groseilliers au contraire, quoiqu'il abandonnât sa patrie, paraît l'avoir fait à regret, comme poussé dans cette voie malheureuse, par les injustices qu'on lui faisait. Peut-être aussi, subit-il trop l'ascendant de Radisson qui en épousant une Kertk, paraît avoir également épousé l'Angleterre! D'ailleurs il y a cette différence entre les deux, c'est que Radisson passa deux fois du drapeau de la France à celui de l'Angleterre (1668 et 1684). Des Groseilliers refusa de suivre Radisson en 1684. On est tenté d'être indulgent envers Des Groseilliers, car après tout, en 1668, la France ne possédait aucun établissement dans la baie. Il paraît évident qu'il ne cherchait pas en 1668, la gloire de l'Angleterre mais seulement les moyens de retirer, pour son propre compte, de grands profits de la traite. La soif des richesses a pu l'éblouir, au point de ne pas lui laisser voir toutes les conséquences sérieuses qui pouvaient résulter de son entreprise. De retour à Trois-Rivières, Des Groseilliers obtint du roi le privilège de faire la traite des marsouins et des loups-marin. En 1680, il proposa à Frontenac de faire des établissements, le long des côtes, dans la direction de la baie d'Hudson. Le 25 juillet 1681, Radisson revenait à Québec. Tous deux avaient les yeux fixés sur cette baie enchanteresse, le but de tous leurs rêves. Nous allons voir comment leur persévérance fut récompensée.

Expédition de Des Groseilliers et Radisson—1682-1683. Radisson dans la baie en 1685-1686.

L'un des principaux marchands de la Nouvelle-France était alors M. de la Chesnaie. Il avait entendu parler des richesses que rapportait la traite dans la baie d'Hudson. Le grand Colbert qui avait les yeux ouverts sur tout ce qui pouvait augmenter la puissance de son pays, lui avait recommandé de tenter quelque chose, dans cette direction-là, au moyen de Des Groseilliers et de Radisson. A cette fin, il organisa avec des marchands de Québec la "Compagnie du Nord," qui reçut sa chartre d'incorporation, le 20 mai 1682. M. de la Chesnaie agissant pour le compte de cette compagnie, équipa deux navires, le *Saint-Pierre* et la *Charente* et confia l'expédition à ces deux voyageurs. J.-Bte. Des Groseilliers fils de Médard Chouart les accompagnait. Ils partirent le 11 juillet 1682. Ils hivernèrent sur la rivière Hayes et s'emparèrent du fort des Anglais sur la rivière Nelson. Au printemps 1683, après avoir brûlé les établissements anglais, ils laissèrent J.-Bte. Des Groseilliers, au poste de la rivière Hayes, avec 7 hommes et retournèrent à Québec, emmenant avec eux, un navire anglais et des fourrures pour un montant fabuleux. A la demande du ministre de la marine, ils se rendirent en France, en décembre 1683, pour faire un rapport de leur voyage. Ils furent très loués pour le succès qu'ils avaient remporté et le ministre, après leur avoir fait remise des droits de douane, qui s'élevait à un quart des peaux de castor, leur ordonna de se préparer pour un second voyage.

Radisson rencontra, en France, lord Preston, ambassadeur anglais à Paris, et par son entremise, il chercha à entrer dans les bonnes grâces de la compagnie de la Baie d'Hudson. Le rôle odieux qu'il joua, en cette circonstance, mérite une note infamante. Le jour de son départ pour la baie, pour le compte de la France, avait été fixé au 24 avril 1684. Or, pendant qu'en apparence, il se préparait à servir son pays natal, il négociait les termes de son engagement avec la compagnie de la Baie d'Hudson. Le 17 mai 1684, il partait, au service de cette dernière et se rendait dans la baie où il livra les établissements français à l'Angleterre. J.-Bte. Des Groseilliers, qui était un homme d'honneur, refusa de souscrire à une telle trahison. Radisson fut obligé de lui rappeler qu'il n'était pas en état de lui résister, pour le contraindre à se rendre. Il remit alors le commandement à son indigne oncle. Il ne demanda rien pour lui-même, mais insista pour que la compagnie lui accordât une pension suffisante, pour faire vivre sa mère. La noblesse de caractère de ce jeune homme, qui plutôt que de trahir sa patrie, malgré les sollicitations de son oncle, cherche à combattre avec ses sept compagnons, contre des forces trente fois supérieures et qui voyant l'inutilité de ses efforts, résigne son commandement, afin de n'avoir pas la douleur de

céder son fort à l'Angleterre, a quelque chose de saisissant et console un peu de la conduite indigne de Radisson.

Le 23 octobre 1684, Radisson était de retour en Angleterre. J.-Bte. Groseilliers fut engagé pour 4 ans, par la compagnie de la Baie d'Hudson, à raison de \$500 par année. On l'envoya au fort Orignal où son père avait fait la traite en 1673.

Médard Chouart Des Groseilliers refusa en 1684 de suivre son beau-frère en Angleterre. Vu son âge avancé et les fatigues qu'il avait endurées dans les voyages précédents, il ne retourna plus à la Baie d'Hudson. Il alla se fixer avec sa famille, près de Sorel, où il mourut avant 1698.

La trahison de Radisson fit passer à la compagnie 20,000 peaux de castor. Radisson hiverna sur la rivière Sainte-Thérèse de 1685 à 1686 et quand le fort de ce nom fut pris par le chevalier de Troyes, il est probable qu'il devint prisonnier de guerre. La compagnie de la Baie d'Hudson lui accorda une pension viagère. Il mourut en Angleterre vers 1710. Tour à tour, découvreur, officier de marine, inspecteur et fondateur de la plus puissante compagnie de fourrures qui ait existé dans l'Amérique du Nord, la vie de Radisson présente un mélange étonnant des vicissitudes humaines. On le voit alternativement passer de la loge de pauvres Sauvages au bureau de Colbert, haranguer les chefs de tribu et les pairs les plus illustres de la Grande-Bretagne. Son courage était de bonne trempe. Il vit plus de cent fois la mort en face, sans s'enouvoier. Il brava les tortures et le bûcher chez les Iroquois, les complots perfides des Sauvages de l'ouest, les hivers rigoureux de la Baie d'Hudson et les chaleurs tropicales des Antilles.

Nature aventureuse, attiré comme irrésistiblement vers les régions inconnues, poussé par la fièvre des voyages, toujours prêt à s'élançer dans des nouveaux dangers, Fenimore Cooper, aurait pu en faire l'un des héros de ses romans les plus émouvants. Le tableau de sa vie offre cependant bien des ombres. On lui reproche d'avoir deux fois déserté le drapeau de la France, sa patrie. La première fois on serait tenté d'être indulgent envers lui, car il fut l'objet de graves injustices de la part du gouverneur de la colonie. Toutefois les âmes vraiment élevées ne cherchent point dans la trahison la revendication de leurs droits méconnus.

Aucune excuse ne saurait justifier sa seconde trahison. Il n'en offre aucune, non plus. Il avoue bien ingénument qu'il rechercha le service de l'Angleterre parce qu'il la préférerait à la France.

Le Père Albanel et Paul Denys de 1670-1671.

En 1670, le Père Albanel et Paul Denys de Saint-Simon, chargés par le roi de France d'une expédition à la Baie d'Hudson, prirent de

nouveau possession des terres qui se trouvent au nord du St. Laurent, jusqu'à la baie James. Ils partirent le 6 août 1670 accompagnés d'un autre Français et de six Sauvages, et après avoir remonté le Saguenay, ils se rendirent à la rivière Némiskau, désignée alors sous le nom de rivière des Français. C'est là que les Sauvages s'assemblaient pour aller vendre leurs pelleteries. Le Père Albanel et le Sieur de Saint-Simon y plantèrent une croix et y arborèrent les armes du roi de France, du consentement du chef Kiaskou. Ils se rendirent ensuite à la rivière Minskigwskat où ils firent la même chose, de l'assentiment du chef Sisibakourat. Ils rencontrèrent des voyageurs qui leur dirent être allés à la baie d'Hudson huit ans auparavant. Il est facile ici de conjecturer qu'il s'agit de quelques-uns des hommes de Guillaume Couture. Saint-Simon avait hiverné avec ses compagnons au lac St. Jean, en sorte qu'il n'arriva à la baie que durant l'été 1671. Le 9 juillet 1671 il se trouvait à l'embouchure de la rivière Rupert et enterra au pied d'un gros arbre une plaque de cuivre sur laquelle étaient gravées les armes du roi de France. Il aperçut à la haie les forts construits par des Groseilliers et Radisson qui tous deux étaient passés au service de l'Angleterre. Il rencontra dans cette région quelques familles huronnes que la peur de leurs implacables ennemis, les Iroquois, avaient fait fuir jusque-là.

*Louis Jolliet et le P. Antoine Silvy, S.J., 1679—Zacharie Jolliet 1685.
Rivière Nemiskau—Fort Némecchie.*

La baie d'Hudson attira aussi l'attention de Frontenac. Il chargea Louis Jolliet, le célèbre découvreur du Mississipi, de se rendre à la baie, afin de le renseigner sur les établissements anglais et les moyens à prendre pour attirer les Sauvages aux postes français. Jolliet partit de Québec le 13 mai 1679 et remonta le Saguenay. Il entreprit ce voyage avec huit coureurs de bois. Il passa par le lac Kénogami et la Belle-Rivière, en suivant les traces des PP. de Quen, D'Ablon, Druillètes et Crépeuil. Il atteignit le lac Mistassins et la rivière Rupert et se rendit à la baie par cette dernière, après avoir parcouru 343 lieues et fait 122 portages. Il était accompagné du P. Antoine Silvy, S.J.

Jolliet fut très bien accueilli par le gouverneur de la baie. On l'entoura de toute espèce de prévenance au fort St. Charles où il aborda. Le gouverneur lui offrit dix milles livres comme présent et en sus une pension annuelle de mille livres, s'il voulait entrer au service de la compagnie de la Baie d'Hudson. Cet officier comprenait tout le parti qu'il pouvait tirer d'un homme aussi distingué et il se proposait, comme il s'en ouvrit à Jolliet, de l'envoyer fonder un établissement chez les Assiniboëls. Jolliet n'était pas de la race des transfuges, comme Radisson.

Il repoussa ces avances et se grandit davantage par sa fidélité à sa patrie, dans l'estime du gouverneur.

Nous détachons de l'ouvrage si intéressant de M. E. Gagnon sur Jolliet les détails suivants sur les établissements anglais dans la Baie, à ce moment. "Les Anglais au nombre de 60 hommes y avaient trois forts assez voisins les uns des autres et se préparaient à en faire un quatrième au printemps prochain, en avançant de plus en plus à l'ouest vers les embouchures des rivières qui viennent du lac Supérieur et habitées par les nations accoutumées à commercer avec les Français. Un navire de 12 pièces de canon gardait les côtes; une barque de 40 tonneaux et une autre de 15 allaient à la traite, à toutes les rivières de la baie, où ils tiraient des Sauvages autant de castors qu'ils en voulaient, depuis un an surtout qu'ils avaient pénétré à l'ouest de la baie" (p. 151).

Le 27 octobre 1679, il était de retour de son expédition, après sept mois d'absence. Dans son rapport à Frontenac, il déclare "que si on laisse faire les Anglais dans cette baie, ils se rendront maîtres de tout le commerce du Canada, devant six ans; quelques uns des Sauvages qui venaient à Montréal y ont été cette année et doivent retourner ce printemps. Ce sont les Témékanings et la bande de Routin. Tout le monde sait que les Outaouas ne font point de castors, mais le vont quérir aux nations de la baie des Puans ou à celles de l'alentour du lac Supérieur, et par conséquent il est à croire que ces dernières se voyant tout proche des Anglais bien établis et fournis de marchandises, garderont leurs pelleteries, comme plusieurs ont déjà commencé."

Jolliet exposait qu'il serait très facile d'empêcher les Anglais de pénétrer dans l'intérieur et de restreindre la traite de la baie aux Sauvages vivant dans son voisinage immédiat. Il représentait que "les forts des Anglais n'étaient que de petits carrés de pieux renfermant leurs maisons, qu'ils les bâtissaient moins pour résister aux armes qu'au froid, ne se méfiant pas qu'on put les attaquer par terre."

Ce voyage eut comme résultat la formation d'une compagnie pour la traite de la baie. Jolliet a laissé une carte en date de 1688, dans laquelle il indique une rivière qui va du pays des Assiniboëls, à la baie d'Hudson. Ce doit être la rivière Nelson ou Hayes, dont il avait sans doute entendu parler durant son voyage.

Son frère Zacharie Jolliet qui fut associé à ses entreprises commerciales visita la rivière Rupert en 1685.

Il y construisit un petit fort d'occasion appelé Nemeckie. Il conserva à cette rivière (Rupert) le nom de Nemiskau, que lui donnaient les Sauvages. De fait, le lac Nemiskau n'est qu'un élargissement de la rivière Rupert et autrefois le lac et la rivière portaient le nom de Nemiskau.

La Compagnie de la Baie d'Hudson—Discussion de titre entre elle et la Cie de la Nouvelle-France—Traité de Ryswick, 1696, et d'Utrecht, 1713. Droit International.

Les Anglais, comme je l'ai déjà constaté, ont devancé les Français à la Baie d'Hudson. Les navires anglais ont visité ce pays avant ceux de la France, mais par contre, les Français ont été non seulement les premiers, mais les seuls à traverser l'immense solitude qui séparait les rives du Saint-Laurent de la mer du nord, et à pénétrer dans l'intérieur du pays, au sud de la baie James.

Les canotiers français n'ont jamais eu de rivaux. Le courage et la facilité des nôtres à s'accommoder à la vie rude, pénible et accidentée des voyages à longs cours ont fait l'admiration et l'étonnement même des Sauvages, pourtant coutumiers de cette existence.

La France basait ses droits à la baie d'Hudson sur la priorité de sa charte et sur une prise de possession non seulement *de jure*, mais aussi *de facto*, de cette contrée.

La charte octroyée par Louis XIII à la compagnie de la Nouvelle-France est en date du 29 avril 1627; celle de la compagnie de la Baie d'Hudson, accordée par Charles II porte la date du 2 mai 1670; c'est-à-dire que cette dernière ne fut organisée que 43 ans après la première. Il serait oiseux d'examiner la valeur légale de cette célèbre charte qui a donné lieu à tant de controverses. Nombre de jurisconsultes érudits en droit constitutionnel, prétendent que la couronne pouvait en 1670, octroyer une charte, mais que l'exercice de ses prérogatives royales ne lui permettait pas de déléguer à quelques-uns de ses sujets des privilèges exclusifs sans la sanction du parlement. Il n'y a aucun doute que le souverain exerçait en Angleterre, avant la révolution de 1689, une autorité et s'arrogeait des droits qu'il n'oserait plus réclamer aujourd'hui. Sans nous arrêter à ces grands problèmes, qu'il me suffise de dire que la compagnie comprit elle-même que ses titres étaient loin d'être à l'abri de toute discussion et qu'elle prit soin, en 1690, de s'adresser au parlement, pour les faire confirmer. Cette ratification toutefois ne fut accordée que pour sept ans.

En admettant que la charte de la Baie d'Hudson venait d'une source autorisée et était pleinement valide, il ne faut pas oublier qu'une des clauses excluait de l'octroi toute contrée déjà cédée par aucun prince chrétien. Il s'en suivrait donc que la cie. de la Nouvelle-France avait des droits antérieurs à ceux de sa rivale et expressément réservés par cette dernière. En 1696, par le traité de Ryswick, la baie d'Hudson fut cédée à la France et aucune réserve ne fut stipulée, pour garantir les droits de la cie de la Baie d'Hudson. Est-ce que ce traité n'a pas eu

l'effet d'abroger tous les privilèges que cette compagnie prétendait à tort ou à raison posséder?

Il est vrai que par le traité d'Utrecht en 1713, la France céda à l'Angleterre les côtes de la Baie d'Hudson, mais une réserve fut insérée en faveur de la compagnie de la Nouvelle-France, déjà mise en possession de ce pays en vertu de la charte de Louis XIII. En vertu de cette réserve, il lui était loisible de continuer à faire la traite dans la baie.

Depuis 1713 la compagnie de la Baie d'Hudson resta maîtresse du littoral de la baie, mais quels droits pouvait-elle prétendre à l'intérieur du pays? D'ailleurs le traité d'Utrecht pourvoyait à la nomination de commissaires chargés de fixer la frontière entre le Canada et les possessions anglaises de la Baie. Cette commission ne fut jamais nommée. A cette époque, l'Angleterre ne prétendait pas avoir droit au pays situé autour de la baie, à plus d'un degré ou deux au sud. De fait, jusqu'au traité de Paris en 1763, les Français demeurèrent en possession de la contrée qui se trouvait au nord et ils s'avançaient vers la baie même au delà de la hauteur des terres. D'où il suit que ce pays appartenait à la France, au double titre de possession et de priorité de charte et ne pouvait être réclamé sérieusement par la compagnie de la Baie d'Hudson jusqu'en 1763. Cet argument nous semble péremptoire.

Mais indépendamment de cette raison, qui ce me semble tranche le débat, voudrait-on, par exemple, prétendre que la construction de quelques forts, sur le littoral de la mer, lui donnait droit de suzeraineté sur tout le territoire qui s'étendait à l'intérieur. Une prétention aussi extravagante serait en désaccord avec la loi des nations, telle qu'interprétée à cette époque par les peuples civilisés et notamment par l'Angleterre.

Dans les mémoires échangés entre les gouvernements français et anglais, au sujet de leurs droits respectifs sur la baie d'Hudson, il est admis de part et d'autre, comme axiome indiscutable, qu'une simple formalité de prise de possession ne suffit pas pour acquérir un domaine à la couronne. Il faut de plus que cette possession soit suivie d'actes d'occupation, pourqu'elle puisse être opposée à un possesseur subséquent qui s'établit dans le pays. Ce principe émis par l'Angleterre, accepté par la France, devint la loi des nations. Or, la compagnie ne fit ni découverte, ni aucun acte d'occupation dans l'intérieur. Elle demeura cantonnée sur les plages glacées de la mer jusqu'en 1774. Sur quoi donc, pouvait-elle se baser pour réclamer les territoires au sud de la baie? Elle ne les connaissait que par le récit des Sauvages qui venaient lui apporter leurs fourrures. Le pays était pour elle un livre fermé. Il est vrai que sa charte lui octroyait toute la contrée arrosée par les rivières qui se déversent dans la baie, mais encore fallait-il, pour lui donner droit de suzeraineté sur ce pays, qu'elle le découvrit. Pour

assumer ce premier titre, elle devait ensuite l'occuper. Elle ne fit ni l'un ni l'autre. A quelles conclusions absurdes ne serions-nous pas réduits, s'il fallait admettre qu'il suffit de jeter l'ancre devant l'embouchure d'une rivière, pour s'emparer de tout le territoire où coulent ses eaux, en remontant jusqu'à sa source. A ce compte, le célèbre navigateur qui découvrit l'embouchure du Mississipi, aurait pu réclamer pour son roi jusqu'au plateau du Missouri.

Dans tous les cas, pour faire ainsi toucher les deux bouts d'une rivière, il faut les tenir au moins sur la carte. La compagnie eut été bien en peine de dire où se cachait la tête des mille cours d'eau, qui en se déversant dans les rivières, viennent aboutir à ses postes.

Cette prise de possession, si tant est qu'on puisse s'exprimer ainsi, ne pouvait donc être basée que sur des hypothèses et se rapporter qu'à des pays imaginaires et inconnus. Il est inutile de pousser plus loin cet argument. C'est pourtant là le fond même de la question.

Occupation Antérieure des Français—La Cie de la Baie d'Hudson forcée de pénétrer dans le pays en 1774.

Le 20 mai 1685, le souverain de France accordait à une compagnie établie pour le commerce du nord, le monopole de la traite sur la rivière Bourbon pour 20 ans et il lui permettait d'établir un poste sur le lac Abittibi et un autre sur le lac Némiscau. Les Français, comme nous l'avons déjà vu, avaient déjà visité ces deux lacs avant cette date (1685) et l'intérieur du pays leur était connu. Les Sauvages venaient jusque des environs de la baie, apporter leurs fourrures à Québec. Quant au Nord-Ouest, Lavérendrye fut le premier à le visiter. D'autres voyageurs français, une fois la route ouverte, pénétrèrent également dans le Nord-Ouest. Pendant ce temps-là, la compagnie s'était contentée d'ouvrir des comptoirs sur les bords de la baie. Ses employés éprouvaient une terreur incroyable de l'intérieur. Dans leur imagination, ils le peuplaient de tribus cruelles et de dangers de toute sorte. Malgré les promesses les plus alléchantes de récompenses généreuses, la compagnie ne put décider aucun de ses serviteurs à se diriger vers le sud. La correspondance de la compagnie témoigne également de la crainte que lui inspiraient les traiteurs français. Ces derniers venaient jusqu'à quarante milles de ses postes lui faire concurrence. Ce ne fut qu'en 1774 qu'elle fit sa première apparition dans le pays. Elle fut obligée d'établir des postes sur la Saskatchewan afin de se protéger contre des traiteurs tels que Currie, Finlay et surtout Frobisher. Ce dernier intercepta la flotille des Sauvages et s'empara de toutes leurs fourrures, au détriment de la compagnie. Cette dernière n'avait plus d'autre alter-

native que de s'en aller ou d'entrer dans le pays. Elle prit ce dernier parti, bien entendu.

Le Traité de Paris s'applique à Manitoba et à tout le Nord-Ouest.

Ces renseignements historiques établissent donc que les Français, avant le traité de Paris, possédèrent tout le Nord-Ouest canadien et avaient le droit de le posséder, en vertu de la priorité de leur chartre et de leurs droits comme découvreurs et premiers occupants.

Origine de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Cette compagnie doit son existence à deux transfuges français, des Groseilliers et Radisson. Ils furent les pères de cette organisation qui devait pendant deux siècles jouer un rôle prépondérant dans le Nord-Ouest. J'ai déjà indiqué le voyage de des Groseilliers et Radisson en 1668. Les profits immenses de cette expédition ouvrirent les yeux des capitalistes et des nobles anglais, qui décidèrent d'exploiter ce nouveau champ d'action.

Le 2 mai 1670, le souverain d'Angleterre accorda à son cousin le prince de Rupert et à ses associés une charte royale qui contenait les privilèges les plus étendus qu'il put concéder à des sujets. Voici les noms contenus dans cette célèbre charte. Le prince de Rupert, Christopher, duc d'Aumarle, William, comte de Craven, Henri, Lord Arlington, Anthony, Lord Ashly, Sir John Robinson, Chevalier Sir Robert Vyner, baronnet, Sir Peter Culleton, baronnet, Sir Edward Hungerford, Chevalier du Bain, Sir Paul Neele, Chevalier, Sir Jelin Griffet, Chevalier Sir Philippe Carteret, Chevalier, Sir James Hayes, Jehn Kirk, Francis Millington, William Prettyman, John Fenn et Jehn Portmann.

Dans cette charte, Charles II s'intitule, roi d'Angleterre, d'Ecosse, de France et d'Irlande. Elle contient 22 clauses et commence par déclarer que le but que se propose la compagnie est de chercher par des expéditions maritimes un passage à la mer du sud, par le nord de l'Amérique et de se livrer au commerce des fourrures. Elle adopte pour sa devise *Pro pelle cutem* (peau pour peau). Elle fut incorporée sous le nom de "Le gouverneur et la compagnie d'entrepreneurs d'Angleterre faisant commerce dans la baie d'Hudson."

Le prince de Rupert fut nommé premier gouverneur et Sir Robert Vyner, Sir James Hayes, Sir John Robinson, Sir Peter Culleton, John Kirk, Francis Millington et John Portman désignés comme directeurs. D'après la charte, toutes les affaires de la compagnie sont administrées par le gouverneur et un comité de sept membres élus tous les ans, à une

assemblée tenue au mois de novembre. C'est à cette assemblée que le bureau doit rendre compte de sa gestion aux actionnaires et lui soumettre un rapport détaillé de toutes les transactions de l'année.

La couronne accorde à la compagnie le monopole de la traite, de la pêche, de l'exploitation des mines, la propriété du sol en franc et commun socage, d'après la coutume du manoir de Greenwick-Est, dans le comté de Kent, partout où elle s'établira.

Quant à la concession du sol, le souverain impose une condition. La compagnie devra lui donner comme tribut, deux orignaux et deux renards noirs, toutes les fois que Sa Majesté voudra bien condescendre à visiter ces parages. Il n'y avait pas de danger que cet impôt la ruinât. Elle est autorisée à adopter tels lois et règlements qu'elle jugera nécessaires, pourvu qu'ils ne soient pas incompatibles avec le droit commun anglais.

Il est expressément défendu à qui que ce soit de visiter les territoires possédés par la compagnie sans une autorisation spéciale du gouverneur, sous peine de confiscation et d'encourir l'indignation du roi. De plus, la charte accorde le droit d'administrer la justice en matière civile et criminelle et soumet à sa juridiction les employés de la compagnie et ceux qui vivent sous son égide. Tels sont en quelques mots les attributs de ce parchemin royal. Il n'est pas étonnant qu'une charte aussi prodigieuse et aussi généreuse n'eut jamais besoin d'être amendée.

*Constitutionnalité des privilèges—Ratification implicite—Droits équitables—
Opinions de Sir A. Pigott, Bethell et Keating.*

La valeur de ces concessions, surtout en ce qui concerne les monopoles, fut souvent contestée. A toutes ces attaques la compagnie répondit que le parlement anglais avait ratifié implicitement ses titres par divers statuts, entr'autres par ceux passés en 1708, 1744, 1803 et 1813. Ces lois adoptées, pour régler le commerce en Amérique contiennent des proviso qui protègent les privilèges de la compagnie. Les vieux parchemins acquièrent d'ordinaire un caractère de respectabilité qui leur donne droit à la vénération et quand les parlements les ont laissé subsister comme une relique précieuse, il faut bien compter avec les droits acquis en vertu de cette reconnaissance tacite. Il y a là des droits équitables qu'on ne peut plus ignorer. Que signifient ces droits équitables; que comprennent-ils? Doivent-ils s'entendre de la propriété du territoire, du monopole de la traite et de l'administration de la justice? Les grands juriconsultes d'Angleterre, consultés, répondirent qu'ils s'appliquaient aux terres mais non à la traite ni à l'administration de la justice, excepté

lorsque les droits à ces deux privilèges devenaient un corollaire du titre de propriétaire.

D'après Sir Arthur Pigott, il faut distinguer, quant à l'étendue des prérogatives royales, entre les chartes accordées avant et après la révolution (1688). Les concessions faites avant furent presque toutes légalisées par des actes du parlement, à cause des doutes qu'on entretenait sur leur validité.

La preuve que la compagnie comprenait elle-même que ses titres étaient douteux, se trouve établie par les efforts constants qu'elle fit pour faire confirmer cette charte ou la protéger contre des concessions subséquentes. Quoiqu'il en soit de ces doutes, il y a certaines clauses qui sont évidemment illégales et qui furent de tout temps considérées comme telles. On peut ranger dans cette catégorie, les pouvoirs d'imposer des amendes et des pénalités, de saisir et confisquer les marchandises et bateaux, d'arrêter les étrangers et de les contraindre à donner caution. Bien plus, lors même que le privilège exclusif de la traite serait indiscutable, les officiers, agents et employés de la compagnie ne peuvent d'aucune façon justifier la saisie des effets et l'emprisonnement des sujets de Sa Majesté. En d'autres termes, aucun mode régulier et légal n'est indiqué dans la charte pour empêcher la violation des droits de traite et autres. Le mode de procédure ordinaire est inapplicable et il est plus que douteux que les grands remèdes du droit anglais tel que l'injonction, soient admissibles.

Une autre opinion non moins respectable est celle de MM. Richard Bethell et Henry S. Keating, officiers en loi du parlement impérial. Ce fut en 1857, qu'ils furent consultés. La validité de cette charte, et l'interprétation qu'on doit lui donner d'après eux ne peuvent pas être considérés isolément et comme question abstraite. La jouissance des privilèges que confère la charte pendant deux siècles et la référence aux droits de la compagnie faite dans plusieurs statuts, qualifiant le sens purement légal de quelques unes des clauses. Il serait souverainement injuste et opposé à l'esprit des lois anglaises, de se prononcer sur le mérite d'une charte octroyée il y a 200 ans, avec la même rigidité et les notions de droit qui prévalent aujourd'hui devant nos cours de justice. Mais de même que Sir Arthur Pigott, ils considèrent que les privilèges de la compagnie ne s'appliquent pas au monopole de la traite et à l'administration de la justice. Cependant le titre de propriétaire du pays, dont elle est en possession, lui donnait le droit d'exclure tout intrus qui viendrait traiter avec les Sauvages dans ses territoires. Tous les droits qui découlent de son titre de propriétaire peuvent être exercés par elle, tel que celui de faire des ordonnances se rapportant à l'administration des terres, à la traite de ses employés, ainsi qu'à l'exercice d'une juridiction dans toute matière civile ou criminelle, pourvu qu'aucune de ces ordon-

nances ne soit opposée au droit commun. De plus, la couronne peut en tout temps établir des tribunaux et nommer des juges dans ces territoires, sans que la compagnie puisse lui opposer sa charte. Ce droit est de l'essence des prérogatives royales, dont la couronne ne peut pas se départir.

De ce que certaines clauses de la charte sont clairement illégales et de nul effet, il ne s'en suit pas que la charte soit nulle *in toto*. La seule conséquence est que si la compagnie faisait usages des privilèges que sa charte ne peut lui conférer, elle s'exposerait à des dommages considérables.

Telles furent les opinions les plus accréditées en Angleterre. Toutefois ces questions n'ont jamais été résolues par un tribunal et courent grande chance de ne l'être jamais. On ne saura donc jamais au juste les droits que la compagnie pouvait légalement réclamer. Quoiqu'il en soit, en 1869 pour la somme de \$300,000 elle consentit à les abandonner, à la demande du Canada.

Les seules autorités sur lesquelles la compagnie pouvait se baser ne furent dans leur effet que de peu de durée. Par le statut Impérial 2 Wm & M. C. 25, la charte fut ratifiée mais pour sept ans seulement. Les privilèges de traite lui furent garantis en 1818 pour 21 ans. En 1838 cette faveur lui fut encore accordée pour une autre période de 21 ans, qui expira en 1859 et ne fut pas renouvelée par la suite.

Les premiers Gouverneurs de la Compagnie—Le prince de Rupert.

Le premier gouverneur fut le prince de Rupert, de Bavière. La vie de ce rejeton royal ne fut pas toujours édifiante. Mauvais officier sur terre et sur mer, forban à ses heures, il laissa une fille naturelle qui épousa le brigadier-général E. S. Howe. Il naquit à Prague le 18 décembre 1619 et était le 3e fils de Frédéric V, roi de Bavière. Sa mère Elizabeth Stuart, était la fille aînée de Jacques I et il se trouvait ainsi neveu de Charles 1er. Il suivit la carrière des armes et arriva en Angleterre à l'âge de 20 ans. Lorsque la guerre civile éclata, il reçut le commandement d'un corps de cavalerie et se distingua par la fougue de son caractère et sa bravoure. Après ses exploits à Worcester et Edgehill, son nom devint célèbre en Angleterre. Toutefois, il prouva bientôt qu'il ne suffit pas d'avoir du courage pour être bon général. Sa retraite de Marston Moor, sa conduite à Naseby et surtout à Bristol où il rendit ignominieusement les armes, le discréditèrent entièrement. Charles 1er lui enleva le commandement de ses troupes et lui ordonna de quitter le pays. Il se retira en France. Le roi d'Angleterre se réconcilia avec lui en 1648 et le mit à la tête de la flotte. Bloqué dans le port de Kinsale

il perdit presque tous ses vaisseaux et s'enfuit aux Indes Occidentales, où avec son frère Maurice il se fit pirate, pillant tout navire qui lui tombait sous la main, même ceux qui portaient le drapeau anglais. Pourchassé par Cromwell, il se sauva en France. Il retourna en Angleterre après la restauration, devint membre du Conseil privé, du Bureau d'Amirauté, de la Société Royale de Londres, etc. Durant les dernières 10 années de sa vie, il s'occupa beaucoup de mécanique et de chimie. Il demeura gouverneur de la compagnie de la Baie d'Hudson jusqu'au 29 novembre 1682, date de sa mort. On peut dire que sous sa présidence la compagnie ne fut pas troublée dans la paisible possession de la baie. Elle en profita pour amasser d'énormes profits. En 1679 elle possédait trois forts dans la baie, gardés par 60 hommes. Un navire portant 12 canons, gardait la côte. Deux barques allaient faire la traite à la décharge des rivières et retiraient des Sauvages autant de castors qu'ils en voulaient. Le duc d'York succéda au prince de Rupert en janvier 1683 et ne fut remplacé que lors de son avènement au trône sous le nom de Jacques II (1685). Je crois que c'est le seul catholique qui occupa la première charge de la compagnie.

Lord Churchill duc de Marlborough devint le troisième gouverneur, le 2 avril 1685. En mai 1692, il fut jeté en prison, dans la tour de Londres, sous accusation de trahison portée par Guillaume d'Orange. Pour cette raison, il ne fut pas réélu au mois de novembre 1692; on lui substitua Sir Stephens Evance. Ces noms indiquent de quel crédit jouissait la compagnie en Angleterre et quels puissants protecteurs elle comptait auprès de la cour.

Officiers en charge dans la Baie—Commencements des rivalités avec la France.

Le premier officier qui fut envoyé dans la baie pour établir des postes et diriger la traite fut Charles Bailey. Il fonda sur une rivière qu'il nomma Rupert, en l'honneur de son président, un établissement qu'il appela "Fort St. Charles" du nom du souverain alors régnant en Angleterre.

En 1685 la compagnie possédait les forts suivants: Albany, Moose, Rupert, Nelson, Severn et St. Charles.

Les Français n'étaient pas restés oisifs pendant ce temps-là. Ils avaient érigé un poste, sur la rivière Orignal, à une distance d'environ huit jours de marche de celui des Anglais, disons 160 à 180 milles. Ils y faisaient une concurrence ruineuse à la compagnie auprès des Sauvages de cette région, qui préféraient traiter avec les Français.

Le 3 avril 1673 le gouverneur Charles Bailey tint conseil pour remédier à cet état de chose. Des Groseilliers, alors au service de cette com-

pagnie assistait au conseil et proposa de remonter la rivière Original, pour empêcher les Français d'intercepter le commerce de la baie. Son opinion prévalut et Bailey l'envoya avec le capitaine Cole et un nommé Gorst, dans cette direction. Ils en rapportèrent 250 peaux de castor et firent alliance avec le chef de la tribu des Abbitibbis.

La France voyait avec peine sa puissante rivale s'implanter dans la baie. Elle fit plusieurs tentatives pour lui enlever ce coin de terre. Des combats sanglants s'engagèrent entre ces deux grandes nations, avec des alternations de succès et de revers pour se terminer par le triomphe final du drapeau anglais. Cette page de notre histoire mérite de former le sujet d'une étude séparée.

Ce sera peut-être pour l'an prochain, si j'en ai les loisirs.

Les Missionnaires à la Baie d'Hudson.

Le zèle pour les âmes, l'espoir de convertir les Sauvages de cette contrée et le désir de la part des chefs d'expédition d'avoir un prêtre pour leur procureur, ainsi qu'à leurs compagnons, les consolations de la religion, au milieu des dangers qu'ils allaient braver, entraînent plusieurs dévoués missionnaires à la baie.

Le P. Albanel ne fit qu'y passer, mais les PP. Silvy, Dalmas et Marest y séjournèrent, exerçant leur ministère au milieu des garnisons françaises et des indigènes qui venaient traiter aux forts de la baie.

Il fallait un courage plus qu'ordinaire pour accepter les misères et les privations de cette région glaciale et y passer des années, sans autre consolation que celle d'étendre le règne de Dieu. Le nom et les gestes de ces héros de la foi, exilés volontaires à la mer polaire, méritent d'être connus pour notre propre édification. Ces illustres apôtres ont droit à notre admiration et à voir leurs noms figurer avec honneur dans les pages de notre histoire.

Je vais donc donner quelques notes sur ces quatre missionnaires, d'après l'ordre chronologique. Disons de suite que le P. Silvy demeura dans la baie 12 ans, comme suit: de 1679 à 1684 et de 1686 à 1693; le P. Dalmas 2 ans, du printemps 1691 au printemps 1693 et enfin le P. Marest 2 ans, de septembre 1694 à septembre 1696. La plupart des renseignements que je donne sur ces religieux sont empruntés à l'étude du P. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, vol. 3, p. 270-273, 274, 277, 279, 530 et 628. Vol. 2 p. 373.

Le P. Charles Albanel, S.J.

Ce père naquit en Auvergne en 1616, entra au noviciat des Jésuites le 16 septembre 1633. Il enseigna la grammaire, les humanités et la

rhétorique à Cahors, Carcassonne, Mauriac et Aurillac. Il fit sa théologie à Tournon. Le 23 août 1649 il arrivait au Canada. Il fut envoyé à Tadoussac où il eut occasion de connaître les Kilistinons. Il sut bientôt comment manier leur naturel défiant, et parla la langue crise avec facilité.

Le 22 août 1670 il s'embarqua sur le Saguenay avec M. de Saint-Simon et 7 compagnons. Ils furent obligés d'hiverner au lac St. Jean. Ils repartirent de cet endroit au mois de juin 1671, traversèrent le lac Mistassin, descendirent la rivière Némiseau et arrivèrent le 1er juillet à la baie James, au village de Miscoutenagechit. Les Sauvages de la baie d'Hudson avaient envoyé dès 1661 une députation à Québec pour obtenir des missionnaires. Aussi grande fut leur joie en voyant arriver le P. Albanel. En présence des chefs de 10 au 12 tribus, il planta une croix et avec Saint-Simon il prit possession de la baie pour le roi de France. Un acte de cet événement fut rédigé et signé par les chefs. Il repartit pour Québec dans les premiers jours de juillet et arriva un mois après, après avoir fait 200 portages et traversé 400 rapides. "Jusque, ici, dit le P. Albanel on avait estimé ce voyage impossible aux Français, qui après l'avoir entrepris déjà par trois fois et n'en ayant pu vaincre les obstacles, s'étaient vus obliger de l'abandonner dans le désespoir du succès." L'année suivante une nouvelle députation des Sauvages de la baie vinrent demander un missionnaire. Le P. Albanel répondit de nouveau avec joie à cet appel et partit de nouveau pour la baie durant l'été 1672. Il dut hiverner en chemin. Le long du voyage il subit une chute qui le cloua au sol. Les Français ses compagnons l'abandonnèrent pour retourner à Québec. Les Sauvages ne tardèrent pas à suivre ce mauvais exemple. Il apprit de plus que les Anglais menaçaient de le tuer s'il se rendait à la baie. Cependant rien ne pouvait ébranler son courage. Il continua sa route en dépit de tout et le 30 août 1673 il arrivait au fort Orignal. Le gouverneur Baily commandait alors dans la baie. Il lui remit une lettre de la part du gouverneur de Québec en date du 8 octobre 1671 par laquelle il lui demandait de traiter ce missionnaire avec tous les égards voulus. Le P. Albanel remit aussi à Médard Chouart des Groseilliers une lettre qui lui venait de son gendre. Il était parti de Québec avec le gendre de des Groseilliers et trois autres Français. Les difficultés du voyage et la crainte des tribus sauvages, avaient fini par décourager ses compagnons. Baily crut que le P. Albanel n'était pas étranger au mécontentement qui régnait parmi les Sauvages à l'endroit des Anglais et qu'il voulait détacher des Groseilliers du service de la compagnie de la Baie d'Hudson. Il le retint dans le fort et l'amena avec lui en Angleterre. Il ne fut rendu à la liberté qu'en 1676. Le P. Albanel ne retourna plus à la baie d'Hudson. Au cours de son premier voyage, il avait baptisé 200 sauvages et gagné la con-

fiance des principaux chefs de la baie. Il avait pu constater que les deux grands obstacles à la conversion des Sauvages, la superstition et l'immoralité, n'offraient pas chez les tribus du nord une résistance sérieuse aux triomphes de l'évangile.

Le P. Antoine Silvy, S.J.

Ce missionnaire naquit à Aix, en Provence, le 16 octobre 1638. Il entra dans la compagnie de Jésus le 7 avril 1658. On l'employa d'abord dans l'enseignement à Grenoble Embrun et Bourg en Bresse. Il fit 3 ans de philosophie et 4 années de théologie. Après être demeuré à Vienne et à Dôle, il fit sa troisième année de probation à Lyon (1671-1672). Ses supérieurs l'envoyèrent ensuite au Canada en 1673 et l'année suivante, nous le trouvons aux missions outaouaises auxquelles il se consacra pendant 5 ans. En 1678, il quitta la mission de Saint-Ignace, à Michillinakinne, pour se rendre à Tadoussac. Le P. de Crépieul avait la direction de cette maison et désirait depuis longtemps, trouver les moyens d'aller convertir les Sauvages de la baie. En 1661, il avait tenté de s'y rendre avec l'expédition de La Vallière, sans pouvoir atteindre le but. Dès qu'il se vit avec un compagnon, il voulut tenter encore un effort. En 1679 il chargea donc le P. Silvy, d'aller fonder une mission sauvage sur les bords de la Baie d'Hudson. Le P. Silvy partit, comme nous l'avons déjà dit, le 13 mai 1679 et se rendit à la baie, en passant par le Saguenay, le lac Kénogami, la Belle-Rivière, le lac Mistassins, et la rivière Rupert.

Le P. de Rochemouteix prétend que le P. Silvy demeura à la baie jusqu'en 1684, évangélisant les Sauvages. Ce qu'il fallut d'esprit de sacrifice et de constance à ce vaillant athlète de la foi, pour vivre misérablement, dans un climat si inhospitalier, loin de tout confrère, entouré de peuplades sauvages, est vraiment inconcevable. Ce missionnaire d'un *mérite consommé*, selon l'expression de l'historien La Potherie, retourna en Canada, après la reddition du fort Ste.-Thérèse. Lorsqu'on organisa en Canada l'expédition du chevalier de Troyes, avec d'Iberville, Sainte-Hélène et Maricourt, le P. Silvy se trouva d'avance désigné tout naturellement pour accompagner cette troupe à travers les terres. Il partit donc avec ce corps expéditionnaire, le 20 mars 1686. Ils remontèrent l'Ottawa, traversèrent les lacs Témiscamingue et Abbitibbi et le 20 juin ils arrivèrent au fort Orignal, après trois mois de marche forcée. Cette bande de braves s'empara successivement des forts Orignal, Sainte-Charles et Albany. Cette brillante conquête s'accomplit en deux mois.

La Potherie dit que les bons conseils du P. Silvy, au chevalier de Troyes lui servirent beaucoup pendant le séjour qu'il fit dans ces parages.

Il ne pouvait en être autrement, car ayant demeuré plusieurs années dans la baie, il était en état de lui fournir une foule de renseignements précieux sur le pays, son climat, ses habitants et ses ressources. Après ce beau fait d'armes, les Canadiens retournèrent à Québec, moins toutefois un corps de garde, laissé au fort Sainte-Anne avec M. de Maricourt. Le P. Silvy resta avec ces derniers, afin de pourvoir à leurs besoins spirituels et continuer en même temps ses missions chez les Sauvages, qu'il avait déjà évangélisés pendant cinq ans. Ce religieux a donné dans une lettre adressée à Mgr. St. Vallier en date du 30 juillet 1686, un résumé succinct de cette glorieuse expédition. On y trouve des détails intéressants, qu'on ne rencontre nulle part ailleurs. La voici: "Ce n'a pas été sans bien des risques et des fatigues qu'avec l'aide de Dieu nous sommes venus à bout de nos desseins. La route depuis Mataouan, est extrêmement difficile, ce ne sont que rapides très violents et très périlleux à monter et à descendre; je fus plusieurs fois en danger de me perdre avec tous ceux qui m'accompagnaient. Le charpentier Noël le Blanc, un de nos meilleurs hommes et dont nous avions le plus de besoin, fut englouti tout d'un coup sans reparaitre sur l'eau. M. d'Iberville qui le menait avec lui ne se sauva que par son adresse et par sa présence d'esprit qu'il conserva toujours toute entière. D'autres s'étant sauvés à la nage, en furent quittes pour la perte de leur canot, de leur bagage et de leurs vivres. Ces désastres néanmoins n'étonnèrent pas notre petite flotte, qui arriva enfin auprès des Hollandais, sans qu'ils eussent le moindre vent de notre marche. Ces messieurs ne se défiant de rien, dans leur fort de Monsousipion, y furent surpris pendant leur sommeil. Ils ne purent ni tirer un coup, ni même se mettre en défense. Le bruit du bélier dont on enfonçait une grosse porte bien ferrée et les mousquetades de nos gens, qui perçaient sans cesse leurs chambres d'outre en outre, les éveillèrent en sursaut. En moins d'un quart d'heure on fut maître de leur fort et de leur maison où ils eurent à peine le loisir de demander quartier, tant on allait vite en besogne. Cependant le fort avait quatre bastions, munis de bons canons qui ne servirent de rien et la platte-forme de la maison avait aussi les siens qui demeurèrent inutiles. Un des assiégés plus fier que les autres y ayant voulu monter pour en braquer un contre nous, fut tué sur le champ et paya lui seul pour tous les autres. Les quinze qui restaient eurent la vie, et on s'assura de leurs personnes. Nous en eussions pris quinze autres dans une barque, que nos découvreurs avaient aperçue la veille, si elle ne fut partie le même jour pour Némiseau où le petit Brigueur nommé pour commander l'année suivante, au fond de la baie, allait porter des ordres et faire faire des travaux. Nous fîmes bien fachés de l'avoir manquée et comme elle nous était nécessaire pour porter du canon au fort de Kitchichouan, on prit la résolution de la suivre et d'aller

attaquer Némisau gardé par quinze autres Hollandais, espérant enlever l'un et l'autre en même temps pour y pouvoir ensuite aller prendre Kitchitchouan, poste principal où était le gouverneur avec trente hommes de la même nation. Monsieur d'Iberville avec douze maîtres fut en canot affronter la barque durant la nuit et il la prit pendant que M. de Troyes suivi de son monde prenait le fort, avec la même facilité, sans nulle perte de notre part. Les ennemis n'y perdirent de leur côté que deux hommes et il y en eut deux autres avec une femme qui furent blessés. Aussitôt, on mit sur la barque tous les canons du premier fort et nous étant rendus en diligence devant le 3e (où on ne nous attendait pas) il se rendit par composition, après avoir été criblé par six vingts coups de canon en moins d'une heure. On y entra tambour battant et enseigne déployée, le propre jour de Sainte-Anne, c'est-à-dire de la sainte qu'on avait prise pour patronne du voyage et de l'entreprise. Voilà, monseigneur, les coups d'essai de nos Canadiens sous la sage conduite du brave M. de Troyes et de Messieurs de Sainte-Hélène et d'Iberville, ses lieutenants. Ces deux généreux frères se sont merveilleusement signalés; et les sauvages qui ont vu ce qu'on a fait en si peu de temps et avec si peu de carnage, en sont si frappés d'étonnement, qu'ils ne cesseront jamais d'en parler, partout où ils se trouveront. Je n'en ai vu qu'un très petit nombre de diverses nations, dont les uns m'entendaient et les autres ne m'entendaient pas. Comme on ne leur parle qu'en passant, parcequ'ils courent toujours, il n'y a guère d'apparence qu'on puisse de sitôt les faire chrétiens. Il faut espérer néanmoins que Dieu, par sa bonté toute puissante, leur donnera les moyens de se convertir, s'ils veulent concourir avec nous à cet important ouvrage."

Dans cette lettre, le P. Silvy confond évidemment les Anglais avec les Hollandais. Il n'y avait pas de Hollandais dans la baie à cette époque. Le fort Monsoupiou désigne le fort Orignal. Il donne le nom de Némisau au fort Rupert parce que le lac Némisau est relié à la baie par la rivière Rupert. Kitchitchouan signifie le fort Albany. Quant au petit "Brigueur," je crois qu'il veut faire allusion par là à John Bridgar, gouverneur au fort Nelson, qui avait charge de tous les postes de la baie.

Le P. Silvy resta à la baie depuis 1686 jusqu'en 1693. Jusqu'en 1691 il demeura seul missionnaire dans cette vaste région. Il réussit à instruire un grand nombre de Sauvages. En 1691, on lui envoya pour l'aider le P. Antoine Dalmas au fort Sainte-Anne. Au commencement de l'année 1693, il revint à Québec. Les privations et les pénibles voyages de cette mission désolée lui avaient fait contracter de cruelles infirmités. Il ne put jamais, par la suite, se rétablir complètement. A peine était-il de retour à Québec, qu'il apprit par un courrier qui arriva à Montréal au mois de juillet, la mort du P. Dalmas, son compagnon,

qu'il avait quitté le printemps précédent. Cette nouvelle fut portée, par deux soldats du fort Sainte-Anne, qui après s'être enfuis pendant la nuit, sans être aperçus des Anglais, parvinrent en canot à se rendre à Montréal, par la même voie qu'avait suivie le chevalier de Troyes. N'écoutant que son zèle et ne voulant pas laisser sans missionnaire ses chers Cris et Assiniboëls, le P. Silvy, se mit aussitôt en route pour aller le remplacer. Il constata bientôt qu'il avait plus de courage que de force. Dès son arrivée à la baie, il tomba malade et fut obligé les larmes aux yeux d'abandonner le théâtre de ses longs travaux apostoliques. C'est l'âme navrée de douleur qu'il dit adieu pour toujours, à ses chers Sauvages, dont il avait été le père et le consolateur pendant environ douze ans.

A son retour, à Québec, il fut employé au collège comme professeur de mathématiques et exerça ensuite les fonctions de ministre pendant dix ans. Il mourut au collège de Québec le 12 octobre 1711. Il a laissé un journal de son voyage par mer, depuis le détroit de Belle-Ile jusqu'au fort Nelson. Ce journal fort détaillé, comprend trente pages. On y trouve des notes fort curieuses sur la Baie d'Hudson et les Sauvages qui la fréquentaient. Ce religieux était au Canada le prêtre qui connaissait peut-être le mieux le caractère des Canadiens, auxquels il était profondément attaché. Son séjour prolongé entre les grands lacs et le Mississipi, ainsi qu'à Tadoussac, ses courses par terre et par mer, à la baie d'Hudson, lui avaient fourni l'occasion de s'instruire sur les mœurs, et les coutumes des tribus sauvages et d'en parler pertinemment. Il parlait fort bien le Cri, et l'Assiniboine et quelque peu l'Esquimau. Il fut non seulement le premier missionnaire résident dans la baie d'Hudson, mais aussi celui qui y demeura le plus longtemps, au moins jusqu'au 19^e siècle.

Le P. Antoine Dalmas, S.J.

Ce missionnaire fut le deuxième prêtre qui résida dans la baie. Il naquit à Tours le 4 août 1636 et entra au noviciat de Paris le 8 octobre 1652.

Il fit sa philosophie à la Flèche et se livra à l'enseignement, à Tours, la Flèche, Hesdin et Blois. Il fit sa théologie à Bourges et sa troisième année de probation à Paris. Il arriva à Québec en 1671 et se livra pendant un an à l'étude des langues sauvages. Il fut ensuite envoyé comme missionnaire à la Prairie de la Madeleine de 1672 à 1675, puis à Sillery de 1675 à 1681 et à Tadoussac de 1681 à 1691. Tadoussac devint pour lui comme pour le P. Silvy un apprentissage pour les lointaines missions de la mer polaire, d'où il ne devait jamais revenir.

En 1691 on le désigna pour aller porter secours au P. Silvy, qui depuis 5 ans travaillait seul à la conversion des Sauvages de la baie. Grande fut la joie de ce dernier, en voyant ce nouvel ouvrier de la vigne du Seigneur, un frère en religion, venir partager ses travaux et ses souffrances et le soutenir au milieu des dures épreuves de son ministère. Au printemps 1693, le P. Silvy fut rappelé à Québec par maladie et laissa à son compagnon le soin de continuer son œuvre. Ils ne devaient plus se revoir qu'au ciel. Le 4 mai 1693 le P. Dalmas fut assassiné au fort Sainte-Anne. La garnison de ce poste se composait alors du commandant, de ce religieux, du chirurgien, de l'armurier et de quatre soldats, huit en tout. Cette poignée d'hommes perdue sur cette plage, était bien déjà assez faible sans qu'un double meurtre vint encore éclaircir ses rangs. J'emprunte aux notes du P. Marest, les détails de ce double assassinat.

“L'armurier du fort avait tué d'un coup de fusil, dit-il, le chirurgien de l'établissement avec lequel il était mal depuis longtemps. Les hommes de la garnison, cinq en tout, étaient en ce moment à la chasse. Après cette assassinat, il trouva le Père dans la chapelle, qui se préparait à dire la messe. Ce malheureux demanda à lui parler; mais le Père le remit après la messe qu'il lui servit à son ordinaire. La messe étant dite, il lui découvrit tout ce qui était arrivé, lui témoignant le désespoir où il était et la crainte qu'il avait que les autres étant de retour ne le missent à mort. *Ce n'est pas ce que vous avez le plus à craindre lui répondit le Père.* Nous sommes un trop petit nombre et on a trop besoin de vos services pour qu'on veuille vous perdre. Si on voulait le faire, je vous promets de m'y opposer autant que je pourrai, mais je vous exhorte à reconnaître devant Dieu l'énormité de votre crime, à lui demander pardon et à en faire pénitence. Ayez soin d'apaiser la colère de Dieu; pour moi j'aurai soin d'apaiser celle des hommes. Le Père, ajouta que s'il le souhaitait, il irait au-devant de ceux qui avaient été chasser, qu'il tâcherait de les adoucir. . . . Mais à peine était-il sorti du fort que le taillandier se mit en tête que le missionnaire le trompait. Il prit sa hache et son fusil pour courir après lui. Sitôt qu'il l'eut atteint, il lui reprocha qu'il était un traître et qu'il le trompait et en même temps il lui donna un coup de son fusil qui le blessa. Pour se soustraire à la fureur de ce misérable, le Père se jeta sur une grande glace, qui flottait sur l'eau. Le taillandier y sauta après lui, l'assomma de deux coups de hache qu'il lui déchargea sur la tête et il jeta son corps sous la glace même, sur laquelle le Père s'était réfugié.”

L'historien Ferland prétend que c'est le cuisinier qui tua le chirurgien dans un accès de folie, mais l'intendant de Champigny, dans sa lettre au ministre M. de Pont-Chartrain parle de l'armurier Guillory. Il pourrait se faire que Guillory combinait les fonctions d'armurier et de

cuisinier. Le P. Dalnias avait formé le généreux dessein de pénétrer dans l'intérieur des terres, pour porter les lumières de l'évangile à des nations plus reculées, orsque cette mort violente vint terminer sa carrière. Dieu sans doute, content des nobles désirs de son serviteur et des sacrifices qu'il s'était déjà imposés pour faire connaitre son saint nom, voulut lui épargner de nouvelles souffrances et l'appeler à recevoir de suite la couronne immortelle.

Le P. Pierre Gabriel Marest, S.J.

Avec le P. Marest se ferme la liste des apôtres de la foi, qui sous la domination française exercèrent leur zèle dans la baie d'Hudson. Il naquit à Laval le 14 octobre 1662 et entra au noviciat des Jésuites à Paris le 1er octobre 1681, après deux années de philosophie. Il enseigna ensuite au collège de Vannes. On le retrouve plus tard à la Flèche, Bourges, Louis-le-Grand à Paris et à Rouen. Il se rendit en Canada en 1694 et y prononça ses quatre voeux. A peine était-il arrivé à Québec qu'il fut envoyé à la baie d'Hudson. "Le Père Supérieur jeta les yeux sur moi, écrivit-il, apparemment parcequ'étant nouvellement arrivé et ne sachant encore aucune langue sauvage, j'étais le moins nécessaire au Canada." D'Iberville qui commandait cette expédition s'était adressé au supérieur des Jésuites le P. Bruyas, pour lui demander un aumônier. Le P. Marest était alors dans la pleine vigueur de l'âge, rempli d'ardeur et de zèle. Il partit de Québec le 10 août 1694, à bord du *Poli* que commandait personnellement d'Iberville. Le 15 août une partie de l'équipage fit ses dévotions. Le 24 septembre les deux navires entraient dans la rivière Bourbon. C'était un vendredi; tous abord entonnèrent l'hymne *Vexilla Regis* et *O Crux Ave*. On était fier d'être catholique à cette époque héroïque de notre histoire et on le pouvait par des actes aussi on remportait des victoires élatantes, dans les situations les plus désespérées. Ces actions d'éclat accomplies par ces preux chevaliers du nord, méritraient d'être chantées par nos bardes, dans un poème épique. Maintenant je laisse la parole au P. Marest. "Pendant un mois, les vaisseaux ne purent s'approcher du fort Nelson. Un jour, un gros vent du nord-ouest jeta la *Salamandre* sur un banc de sable et de roche, où elle échoua à marée haute et les glaces emportées par les courants et poussées par les vents, commencèrent à donner contre ses flanes. Elles les heurtaient si rudement qu'elles percèrent le bois en plusieurs endroits. Le *Poli* ne fut pas en moindre danger que la *Salamandre*. Les vents, les glaces, les battures, tout lui était contraire. Rien cependant n'abattit le courage du capitaine d'Iberville. Prévoyant que le moindre signe d'inquiétude qui paraîtrait sur son visage jetterait tout le monde dans la consternation, il se soutint toujours avec

une fermeté merveilleuse, mettant tout le monde en action, agissant lui-même et donnant ses ordres avec autant de présence d'esprit que jamais. Il parvint enfin à se dégager et à débarquer ses Canadiens, qui investirent aussitôt le fort Nelson. Sommé de se rendre, le gouverneur anglais, capitula aux conditions suivantes: "les officiers anglais remettront leurs armes et conserveront leurs papiers. Quand la navigation sera libre, on les transportera en France, d'où il leur sera permis de passer en Angleterre." Leur ministre avait écrit la capitulation en latin. Le P. Marest servit d'interprète aux Français. Le 14 octobre d'Iberville prit possession de la place à laquelle il donna le nom de fort Bourbon.

Louis Lemoyne, sieur de Châteauguay, frère du commandant d'Iberville, était enseigne à bord du *Poli*. Il fut blessé le 13 octobre et mourut le lendemain, après s'être confessé au P. Marest. M. d'Iberville fut extraordinairement touché de la mort de ce frère qu'il avait toujours aimé tendrement. Le P. Marest hiverna donc au fort Nelson avec la garnison. L'année suivante, d'Iberville quitta la baie au commencement de septembre avec ses deux vaisseaux laissant le fort sous le commandement du sieur de la Forest, et du lieutenant de Martigny qui avaient avec eux 74 Canadiens et 6 Iroquois du saut Saint-Louis. Plusieurs auteurs donnent la date du départ d'Iberville comme étant le 20 juillet. Le P. Marest ne le suivit pas. "Comme il y avait de l'apparence qu'ils iraient droit en France," dit ce Père, "j'aimai mieux rester dans le fort avec les 80 hommes qu'on y laissait en garnison, qui d'ailleurs n'avaient point d'aumônier. J'étais persuadé qu'ayant plus de loisir, après le départ des vaisseaux, je pourrais apprendre tout à fait la langue des sauvages et me mettre en état d'y commencer une mission."

Le P. Marest en effet, réussit bientôt à parler le cri et l'assiniboine et se mit à prêcher aux Sauvages qui visitaient le fort. Il traduisit en cri, le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo* et les commandements de Dieu. Il commença même à préparer un dictionnaire. Il était très attaché à cette mission et il est probable qu'il aurait continué pendant plusieurs années à consacrer son zèle et ses beaux talents à la conversion de ces indigènes, s'il n'eut été forcément enlevé au théâtre de ses travaux apostoliques. Au mois de septembre 1696, quatre navires de guerre anglais vinrent assiéger le fort. La garnison manquant de vivres, dût se rendre et fut faite prisonnière. Le P. Marest fut envoyé à Plymouth, en Angleterre, où il fut gardé pendant quatre mois. Sorti des prisons de Plymouth, il revint en Canada en 1697. Ce religieux était destiné à de lointaines missions.

En 1698 on le trouve dans les Illinois, au fort Saint-Louis (*Starved Rock*) avec le P. Gravier et le P. Binneteau. Ce dernier écrivait à son sujet: "Le P. Gabriel Marest fait ici des prodiges. Il a les plus beaux

talents du monde pour ces missions. Il a appris la langue en quatre ou cinq mois, jusqu'à en faire maintenant des leçons à ceux qui sont ici depuis longtemps. Il est d'une résistance à la fatigue incroyable et son zèle lui fait regarder comme rien tout ce qu'il y a de plus difficile. Il ne vit que d'un peu de blé cuit où il mêle quelquefois un peu de petites fèves et il mange un melon d'eau qui lui sert de boisson."

Il alla, en 1700, se fixer au village des Peorias sur la rivière des Illinois. Il suivit ensuite les Kaskaskias et s'établit au village de l'Immaculée Conception, à la jonction de la rivière Kaskaskias et du fleuve Mississippi, à environ 60 milles au sud-est de la ville actuelle de Saint-Louis. En 1711, il s'absenta pendant cinq mois de sa chère mission de Kaskaskias, qu'il confia aux soins des PP. Mermet et De Ville, afin d'aller voir et consulter son frère le P. Joseph Jacques Marest, alors supérieur des Missions de l'ouest. Le chef-lieu de ces missions était à Michillimakinac. C'était là d'ordinaire où demeurait le supérieur. Le P. Gabriel Marest partit donc pour Michillimakinac. Il eut la joie de rencontrer son frère en chemin. Il y avait quinze ans qu'ils ne s'étaient pas vus. La religion n'étouffe pas les affections légitimes du cœur et ne réprime pas non plus les élans de l'âme vers ceux qui nous sont liés par le sang. Elle épure plutôt ces sentiments. L'absence et l'éloignement des siens est un des pénibles sacrifices que les missionnaires doivent souvent offrir à Celui qu'ils ont pris pour héritage. Lorsque toutefois il leur est donné de se trouver pendant quelque temps auprès de ceux qui leur sont chers, comme on constate bientôt combien l'absence leur a été amère et comme on reconnaît avec émotion tout ce qu'il y a de noble et de touchant dans leur affection. Après s'être livrés aux épanchements si doux de l'amour fraternel ces deux Pères se rendirent ensemble à Michillimakinac, où le P. Gabriel demeura deux mois. Il était le retour à Kaskaskias le 10 septembre 1711. Cet endroit fut le théâtre des travaux apostoliques de ses dernières années. C'est là qu'il mourut le 15 février 1714.

Le P. Joseph Jacques Marest, dont il vient d'être question, était arrivé au Canada en 1688 et l'année suivante il se rendait à Michillimakinac. Vers 1700, il accompagna le célèbre Nicolas Perrot et s'élança avec lui vers les tribus les plus cruelles de l'ouest, les Nadouesioux. Il se rendit jusque dans le haut du Missouri. Il mourut à Montréal au mois d'octobre 1725. Revenons maintenant au P. Pierre Gabriel Marest. Il avait enseigné les humanités et la rhétorique en France. Ses écrits indiquent une belle intelligence et un esprit cultivé. Il a laissé un petit rapport de son voyage à la Baie d'Hudson, en 1694. Il est daté du mois d'octobre 1695 et est rédigé en latin. Ce rapport est adressé au R. P. Général Thyse Gonsalés. La traduction de ce document peut être considéré comme un appendice à mes notes sur le P.

Marest. Ces notes ont été empruntées pour la plupart aux archives du collège Ste Marie, Montréal.

Lettre du P. P. G. Marest.

“ Nous fîmes voile de Québec avec deux bateaux montés par trois cents hommes, tant matelots que soldats. L'expédition avait pour but de prendre un fort occupé par les Anglais dans la baie d'Hudson. Nous partîmes le 10 août 1691 et nous arrivâmes à cet endroit le 24 septembre. Nous avions un voeu à accomplir, car vers la fin du voyage les vents tournèrent contre nous; l'hiver rigoureux s'approchait et nous manquions d'eau. Nous nous adressâmes à Dieu par l'intercession de sainte Anne, *envers laquelle les Canadiens ont une très grande dévotion*, et ayau. fait un vœu, nous abordâmes en trois jours. Pendant toute la durée de cette navigation, mes occupations furent de dire la messe, quand le temps le permettait, de faire publiquement les prières du matin et du soir, de faire quelques instructions et d'entendre les confessions d'un bon nombre de personnes.

Deux fleuves se déchargent dans la baie d'Hudson à peu de distance l'un de l'autre; le Bourbon et le Ste. Thérèse. Le fort des Anglais est situé sur ce dernier. Le plus petit de nos bateaux aborda dans celui-ci; et le plus grand dans le Bourbon qui est plus profond. Les Anglais se voyant alors assiégés, se rendent aussitôt à des conditions honteuses. Nous rendîmes aussitôt à Dieu de solennelles actions de grâce. Une croix très haute fut érigée et dans ce pays barbare on adora enfin l'auguste étendard du Christ. Depuis mon arrivée trois choses m'ont tenu occupé sans relâche: l'indulgence du jubilé accordée par le Souverain Pontife, les fêtes de Pâques et enfin la contagion qui se déclara. Je dus alors, afin d'exciter la piété des uns, de soutenir celle des autres et de secourir les malades, courir tantôt au grand navire, tantôt au petit, tantôt au fort, et cela au milieu des plus grandes fatigues, par un froid qui dépasse toute conception, à travers les broussailles et les neiges, sur un sol marécageux couvert de glace peu solide, où l'on enfonçait souvent, en se blessant les pieds et les jambes. Je dus coucher à la belle étoile. Enfin, je fus attaqué de la fièvre et du mal commun, auquel je n'ai pas cru devoir céder, pour ne pas abandonner les malades. Il y eut un grand nombre de malades, dont 24 moururent. Tous ceux-ci à l'exception d'une couple, reçurent de ma main les sacrements de l'Eglise. Au nombre de ceux-ci, quatre firent d'abord leur abjuration à l'hérésie de Calvin. Assez au sujet des Français; parlons maintenant de la nature du lieu et des Sauvages. Le fort est situé au 57^e degré de latitude. L'hiver y est presque continuel. Il dure du mois de septembre jusqu'au mois de juin. Pendant ce temps, personne ne sort impunément, car parmi nos gens, les uns se geleront les oreilles, d'autres le nez et j'ai

failli moi-même me geler une jambe. Le sol est marécageux. Il n'y a presque pas d'arbres. On ne voit que quelques arbustes, des buissons et des saules. Chose étonnante, les perdrix y foisonnent ainsi que les oies, mais surtout les cariboux y sont très nombreux. Le caribou ressemble tout à fait au daim à part ses cornes. Les barbares indigènes ne récoltent pas de grain. Ils ne font que chasser et trouvent ainsi leur subsistance. Ils n'ont pas de villages. Ils sont nomades et vont là où ils trouvent de la chasse. L'été, ils s'approchent de la mer; au retour de l'hiver ils se retirent dans l'intérieur des terres. Ils sont paresseux, timides, peu intelligents et adonnés au vice. Leur religion est proportionnée à l'intelligence des Sauvages du Canada. En allant vers le lac Supérieur, on rencontre sept à huit nations, dont les plus remarquables par le courage, le nombre et l'intelligence sont les Assiniboëls et les Cris. Ceux-ci vivent en bourgades pendant trois ou quatre mois de suite. Pendant ce temps, on peut leur enseigner la religion chrétienne. Je crois qu'il serait temps de commencer à leur annoncer la divine parole. Or, jusqu'à présent, je n'ai guère eu le loisir de me livrer à l'étude de la langue sauvage, vu que j'ai été forcé de donner tous mes soins aux Français. Cependant j'ai pris en note beaucoup de mots. J'ai traduit dans leur langue du mieux que j'ai pu la confession de la Très Sainte Trinité, l'oraison dominicale, la salutation Angélique, le symbole des apôtres et les commandements de Dieu. Je n'ai pas manqué de leur balbutier quelques mots du bonheur éternel quand l'occasion s'en est présentée. J'ai baptisé parmi eux deux vieillards, qui expirèrent aussitôt après et trois enfants dont deux sont morts peu après. J'avais demandé au père de l'un d'eux son corps pour l'inhumer d'après notre coutume. Il me l'accorda et voulut assister aux cérémonies avec plusieurs de sa nation. Ces Sauvages furent vivement impressionnés et frappés d'admiration pour nos rites. Ainsi ils furent attirés à la religion chrétienne qu'ils apprirent à aimer et me prièrent avec beaucoup d'instance d'aller chez eux. Voilà ce que j'ai à vous dire, à compter du 10 août 1694 jusqu'au 24 août 1695."

Cette lettre parle de tout: des mœurs des Sauvages, de la flore, de la faune du pays, etc. On y remarquera surtout l'esprit de foi de nos ancêtres et leur piété envers la bonne sainte Anne. Dès 1694, cette dévotion était déjà ancienne au Canada; c'est assez dire qu'elle remonte au berceau même de la colonie.

Auteurs cités.

1. Murray's North America.
2. Eugène Guenin, La Nouvelle-France.
3. Les archives du collège Ste-Marie, Montréal.
4. Le P. de Rœchemonteix, Les Jésuites et la Nouvelle-France.

